

# ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LUNDI 20 DÉCEMBRE 2021



Mesdames, Messieurs,

En cette période comme chaque année, nous nous réunissons pour évoquer les orientations budgétaires 2022 après quelques changements au sein de notre assemblée suite à la brillante élection de notre ami Bruno FAURE comme conseiller régional à qui nous réitérons toutes nos félicitations.

Un état financier de notre communauté de communes sera exposé avec les réalisations de l'année 2021 et les projets d'investissements 2022.

Je me permets de vous rappeler que je souhaite un travail des commissions pour élaborer de nouveaux projets d'investissements. Nous arrivons à la fin d'un cycle et il est impérieux de réfléchir à de nouveaux projets structurants à inscrire dans nos contrats de développement pour le mois de mars prochain.

Malgré la pandémie avec laquelle nous devons vivre, entraînant une certaine instabilité et malgré ce contexte incertain je vous proposerai de maintenir les taux de fiscalité.

Cette politique de maintien des taux appliqués depuis quelques années est due à une gestion rigoureuse, aux conduites d'actions au bénéfice des habitants du Pays de Salers élaborées avec un bon sens des responsabilités qui permettent cette stabilité fiscale.

Le changement climatique avec ses aléas nous oblige à mener une réflexion sur le problème de l'eau qui se posera dans un avenir proche.

Un autre problème nécessitera d'engager une réflexion au sein de notre territoire, mais aussi à l'échelle du département : le traitement des déchets.

#### Loi de Finances 2022 :

La loi de Finances 2022 ne prévoit pas de bouleversement important pour les collectivités locales mais procède à quelques changements sur le front des finances locales comme une réforme succincte des indicateurs financiers sur le doublement de la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité.

Les dotations de fonctionnement et d'investissement seront maintenues aux collectivités territoriales.

#### Programme d'investissement

La communauté de communes engagera les programmes d'investissement pour :

- la réalisation de la plateforme qui permettra à la société Isotoner d'augmenter ses surfaces de logistiques à St Martin Vx.
- Le site touristique et ludique de Longayroux
- La poursuite des réserves foncières sur les différentes zones d'activités destinées au développement économique du Pays de Salers
- La réalisation de nouveaux ateliers sur la zone d'activités 360 degrés

Ces orientations budgétaires illustrent notre volonté d'être par ses politiques, ses services, sa gestion une collectivité toujours plus utile et proche des habitants du Pays de Salers.

## SITUATION FINANCIERE

### A. Les recettes de la collectivité

#### 1. La fiscalité

La communauté de communes du Pays de Salers n'a pas fait évoluer ses taux d'impôts locaux depuis 2009. Je vous rappelle que seule l'augmentation des bases vient impacter les montants payés par les usagers.

Pour le Pays de Salers, les bases de fiscalité pour 2022 devraient être de l'ordre de :

| Fiscalité             | Bases estimées 2022                               | Rappel du taux | Produit estimé |
|-----------------------|---|----------------|----------------|
| Taxe d'habitation     | Une partie de TH et une partie de fraction de TVA |                |                |
| Taxe Foncier bâti     | 7 652 070   | 1.45%          | 110 955€       |
| Taxe Foncier non bâti | 1 021 080   | 10.37%         | 105 885€       |

|                    |                                     | 2 013     | 2 014     | 2 015     | 2 016     | 2 017     | 2 018     | 2 019     | 2 020     | 2021<br>estimé |
|--------------------|-------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|----------------|
| Impôts ménages     | Taxe d'habitation                   | 1 137 547 | 1 134 634 | 1 186 709 | 1 162 049 | 1 174 213 | 1 199 477 | 1 224 753 | 1 237 229 | 556 695        |
|                    | <i>Fraction de TVA</i>              |           |           |           |           |           |           |           |           | 835 020        |
|                    | Taxe foncière sur prop bâties       | 97 762    | 99 652    | 102 332   | 102 874   | 104 448   | 107 061   | 109 946   | 112 306   | 110 755        |
|                    | Taxe foncières sur prop non bâties  | 117 456   | 118 975   | 120 108   | 121 084   | 121 900   | 123 133   | 126 208   | 127 468   | 128 274        |
|                    | <i>TOTAL impôt ménages</i>          | 1 352 765 | 1 353 261 | 1 409 149 | 1 386 007 | 1 400 561 | 1 429 671 | 1 460 907 | 1 477 003 | 1 630 744      |
| Impôts entreprises | Côtisation Foncière des Entreprises | 320 886   | 321 152   | 321 927   | 326 069   | 311 741   | 325 408   | 343 729   | 350 994   | 270 264        |
|                    | CVAE                                | 184 356   | 182 248   | 193 284   | 185 729   | 178 292   | 194 418   | 191 390   | 181 310   | 189 473        |
|                    | IFER                                | 78 696    | 75 558    | 76 410    | 78 447    | 87 175    | 77 474    | 76 259    | 81 159    | 82 505         |
|                    | <i>TOTAL impôt entreprises</i>      | 583 938   | 578 958   | 591 621   | 590 245   | 577 208   | 597 300   | 611 378   | 613 463   | 542 242        |
| TOTAL FISCALITE    |                                     | 1 936 703 | 1 932 219 | 2 000 770 | 1 976 252 | 1 977 769 | 2 026 971 | 2 072 285 | 2 090 466 | 2 172 986      |

La différence de produits de taxe d'habitation est dorénavant « compensée » par l'attribution d'une fraction de TVA.

Je vous rappelle que ces recettes fiscales ne sont pas nettes pour la collectivité.

- Nous sommes prélevés au titre du FNGIR de 840 840€ annuellement, depuis la réforme de la taxe d'habitation.
- D'autre part, la communauté de communes reverse aux communes l'attribution de compensation de taxe professionnelle. Pour 2020 le montant reversé aux communes est de 442 969€. Je vous rappelle d'autre part que dans ce cadre 358 096€ issus du transfert des ACTP sont virés du budget principal au budget assainissement collectif.

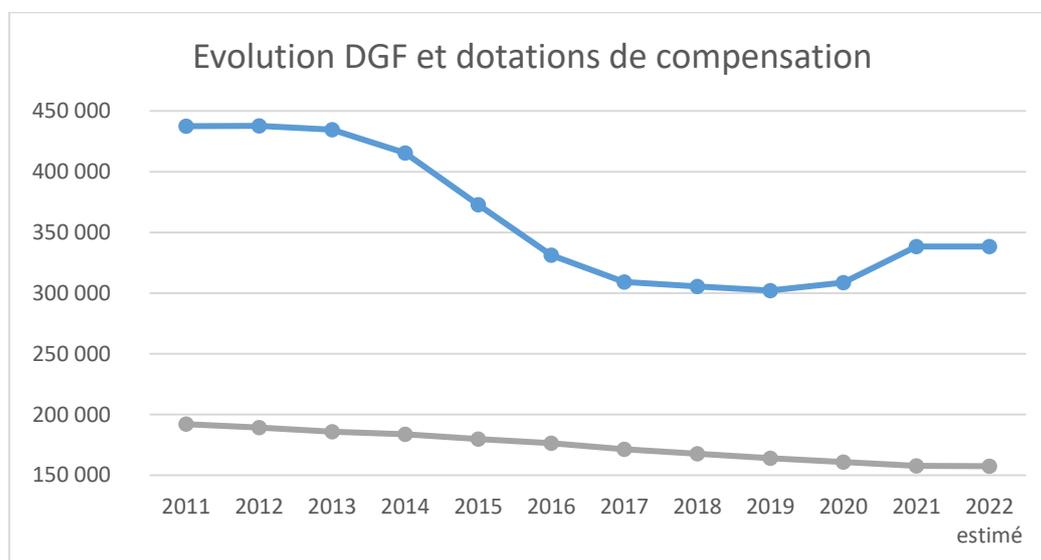
Les recettes fiscales nettes pour la Communauté de Communes sont donc de 889 177€.

#### 2. Les Dotations

##### a. La Dotation Globale de Fonctionnement et la dotation de compensation

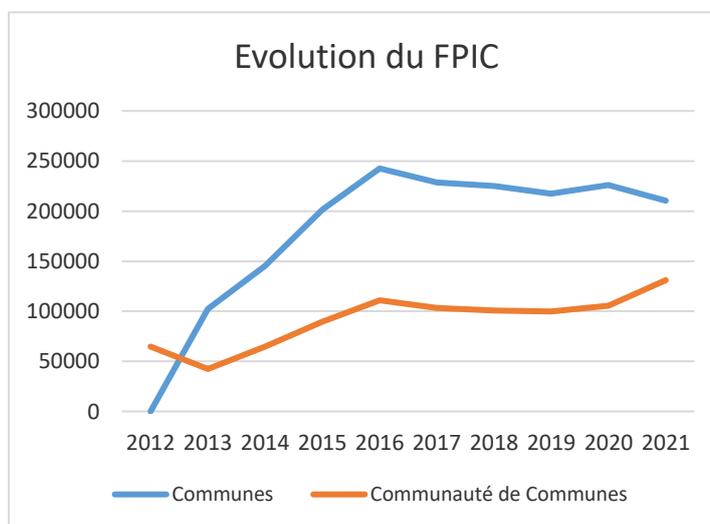
Le niveau de dotation de compensation ne cesse de s'éroder d'année en année. Pour 2021, le niveau de DGF a connu une évolution positive du fait de l'augmentation de notre « revenu des EPCI » et de la faible évolution négative de la population DGF.

| Evolution DGF 2011-2022 |         |           |                          |           |         |           |
|-------------------------|---------|-----------|--------------------------|-----------|---------|-----------|
|                         | DGF     | Evolution | Dotation de compensation | Evolution | TOTAL   | Evolution |
| 2011                    | 437 492 |           | 192068                   |           | 629 560 |           |
| 2012                    | 437 709 | 0%        | 189281                   | -1%       | 626 990 | 0%        |
| 2013                    | 434 585 | -1%       | 185809                   | -2%       | 620 394 | -1%       |
| 2014                    | 415 445 | -4%       | 183791                   | -1%       | 599 236 | -3%       |
| 2015                    | 372 855 | -10%      | 179780                   | -2%       | 552 635 | -8%       |
| 2016                    | 331 258 | -11%      | 176301                   | -2%       | 507 559 | -8%       |
| 2017                    | 309 181 | -7%       | 171 402                  | -3%       | 480 583 | -5%       |
| 2018                    | 305 584 | -1%       | 167 823                  | -2%       | 473 407 | -1%       |
| 2019                    | 302 129 | -1%       | 163970                   | -2%       | 466 099 | -2%       |
| 2020                    | 308 559 | 2%        | 160 972                  | -2%       | 469 531 | 1%        |
| 2021                    | 338 439 | 10%       | 157 802                  | -2%       | 496 241 | 6%        |
| 2022 estimé             | 338 439 | 0%        | 157 486                  | 0%        | 495 925 | 0%        |



*b. Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales*

Depuis, la seconde année de la création du FPIC, la collectivité a décidé de conserver la répartition de droit commun entre la communauté de communes et les communes membres.



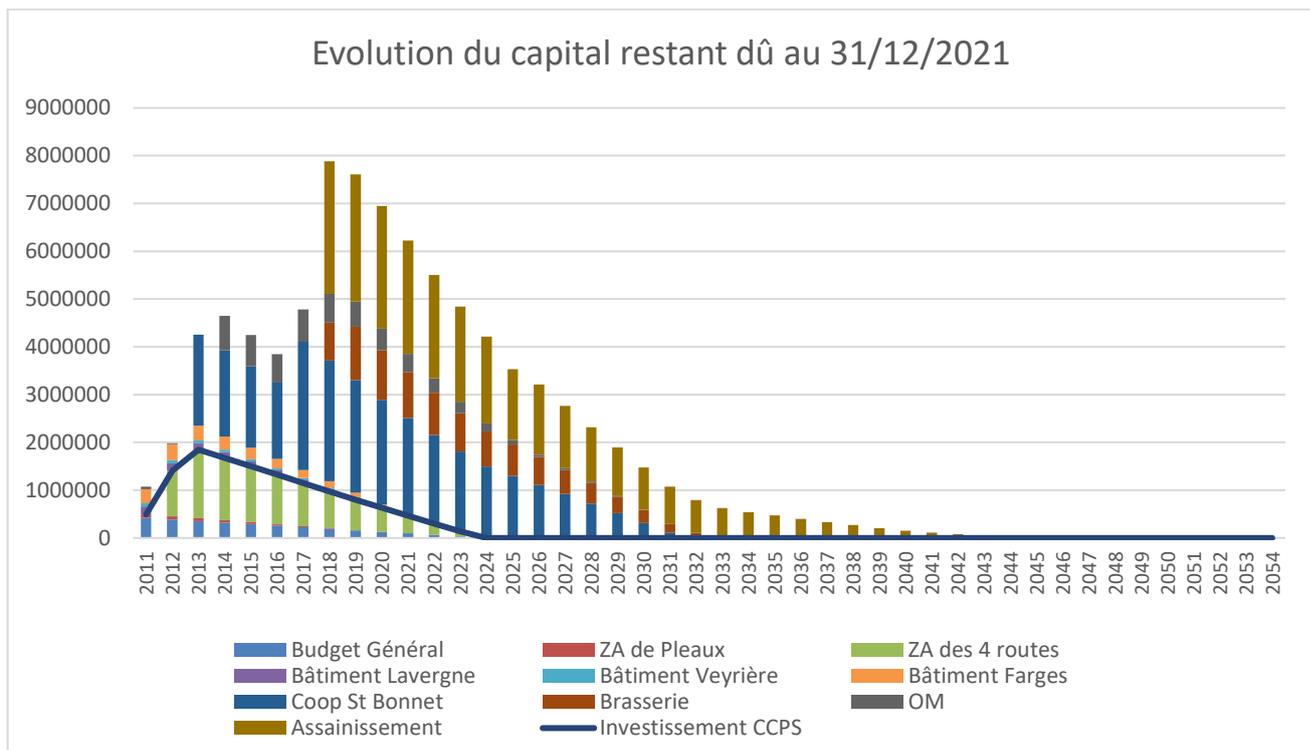
## B. Notre endettement

La communauté de communes a réalisé l'ensemble de ses derniers projets en date sur la base de son autofinancement sans avoir recours à l'emprunt. C'est pourquoi aujourd'hui, nous affichons une capacité de désendettement de 4.2 années ce qui est un niveau très faible.

Pour l'année 2022, l'opération d'immobilier d'entreprise avec Isotoner nous obligera à avoir recours à un emprunt pour la fraction qui fera l'objet d'un crédit bail immobilier. De même l'opération d'acquisition du camping de Longayroux devra être financée par recours à l'emprunt dès le début de l'année.

Enfin, nous débutons les travaux d'assainissement sur les communes de St bonnet et de Freix Anglards. Ceux -ci devront faire l'objet d'emprunt spécifiques.

| Etat des emprunts de la collectivité au 31/12/2021 |                        |                                  |                     |               |                    |
|--|------------------------|----------------------------------|---------------------|---------------|--------------------|
|  | Capital Emprunté       | Capital restant dû au 31/12/2021 | Annuité 2021        | Fin d'emprunt | Recettes /loyers   |
| Budget Général                                     | 500 000,00 €           | 96 689,62 €                      | 36 464,00 €         | 01/02/2024    | Budget gal         |
| ZA de Pleaux                                       | 121 500,00 €           | soldé                            |                     |               |                    |
| ZA des 4 routes 1                                  | 1 000 000,00 €         | 208 333,46 €                     | 89 531,00 €         | 25/06/2024    | Budget gal/vente   |
| ZA des 4 routes 2                                  | 600 000,00 €           | 162 500,00 €                     | 56 411,00 €         | 25/01/2025    | Budget gal/vente   |
| Bâtiment Lavergne 1                                | 200 000,00 €           | soldé                            |                     |               |                    |
| Bâtiment Lavergne 2                                | 32 200,00 €            | soldé                            |                     |               |                    |
| Bâtiment Veyrière                                  | 100 000,00 €           | 6 474,43 €                       | 6 750,24 €          | 01/01/2022    | Loyers             |
| Bâtiment Farges 1                                  | 350 000,00 €           | soldé                            |                     |               |                    |
| Bâtiment Farges 2                                  | 71 500,00 €            | 14 895,96 €                      | 6 829,50 €          | 25/05/2024    | Loyers             |
| Coop St Bonnet 1                                   | 2 000 000,00 €         | 1 264 623,72 €                   | 135 090,40 €        | 25/06/2032    | Loyers             |
| Coop St Bonnet 2                                   | 1 035 000,00 €         | 756 168,27 €                     | 80 775,88 €         | 26/06/2032    | Loyers             |
| Brasserie 1  | 800 000 €              | 643 115,61 €                     | 59 112,04 €         | 25/12/2032    | Loyers             |
| Brasserie 2  | 370 000 €              | 317 459,11 €                     | 26 298,72 €         | 08/08/2034    | Loyers             |
| Déchetteries 1                                     | 750 000,00 €           | 281 250,00 €                     | 71 136,72 €         | 25/03/2026    | TEOM               |
| Déchetteries 2                                     | 150 000 €              | 100 000,00 €                     | 10 950,00 €         | 01/02/2031    | TEOM               |
| Assainissement                                     | 4 386 637 €            | 2 371 379,12 €                   | 258 132,61 €        |               | red assainissement |
| <b>TOTAL</b>                                       | <b>12 234 637,00 €</b> | <b>6 222 889,30 €</b>            | <b>837 482,11 €</b> |               |                    |
| Etat des participations de la collectivité         |                        |                                  |                     |               |                    |
| Syndicat mixte du marché au cadran                 |                        |                                  |                     |               | 15 000 €           |
| SEM Salers Développement capital                   |                        |                                  |                     |               | 150 000 €          |
| SEM Salers Développement apport en terrain         |                        |                                  |                     |               | 163 640 €          |



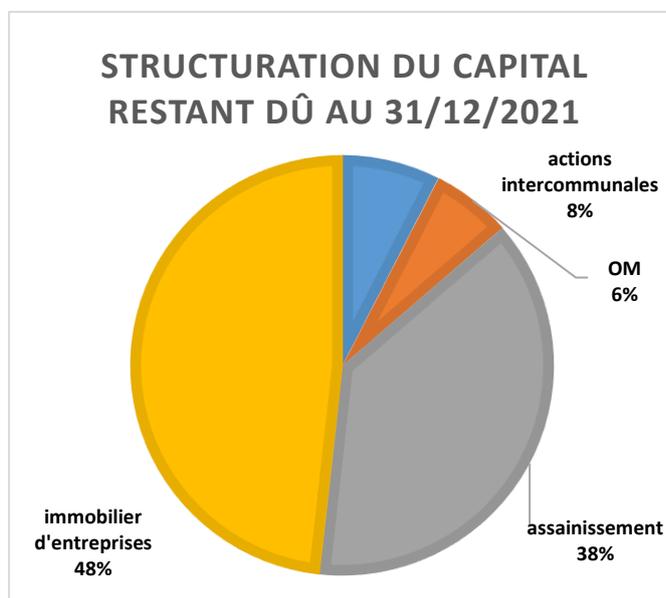
Comme vous pouvez le constater sur le graphique ci-dessus, les histogrammes correspondent à la structuration de notre endettement. La courbe représente quant à elle, l'endettement inhérent aux actions portées par la CC c'est à dire uniquement budget général (hors ordures ménagères, opération d'immobilier d'entreprises et assainissement). Vous pouvez constater que dès le mois de janvier 2025, la communauté de communes ne sera plus endettée sur ses opérations propres.

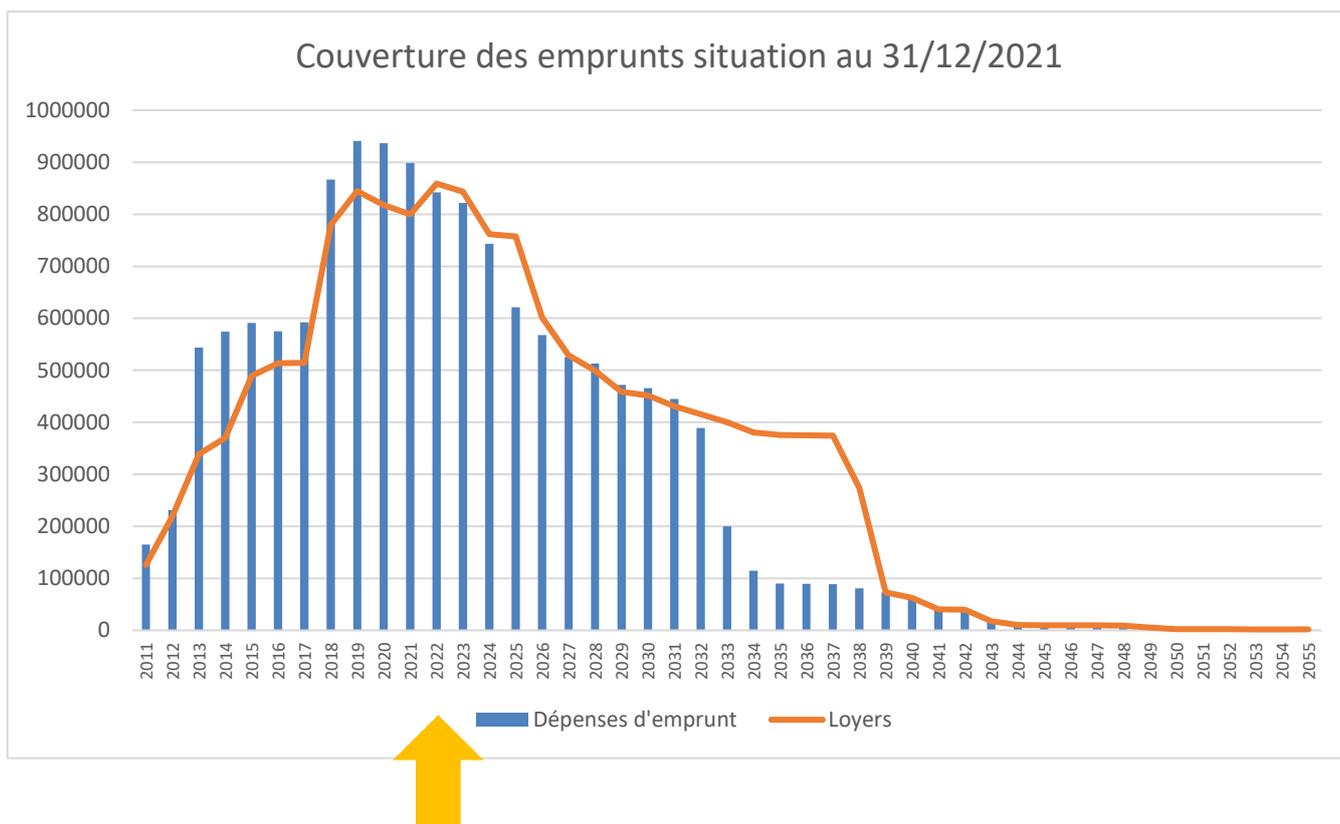
Fin 2021 et début 2022, deux emprunts relatifs à des opérations d'immobilier d'entreprises (Farges 1 et Veyrière) sont arrivés à terme. Aujourd'hui les loyers versés par les entreprises perdurent jusqu'à ce que l'opération devienne blanche pour la communauté de communes.

Ces extinctions n'entraînent pas de modifications de la structuration de notre endettement.

Près de la moitié de celui-ci concerne des opérations d'ateliers relais et plus d'un tiers l'assainissement. Reste près 8% sur des actions intercommunales.

D'autre part, il est à noter que sur nos opérations d'ateliers relais tous les crédits preneurs sont à jour dans leurs paiements.





Comme vous pouvez le constater nous venons de passer une période où nos dépenses d'emprunt étaient supérieures à nos recettes de loyers, du fait du décalage dans les crédits baux. Ce qui engendrait des recours à des lignes de trésorerie.

A partir de 2022, les loyers sont supérieurs aux échéances, avec un « saut » à partir de 2033 où les emprunts de la coop et de la brasserie s'arrêtent, mais les loyers continuent d'être versés jusqu'en 2038.

La morphologie de cette courbe va être modifiée après chaque recours à l'emprunt.

### C. Notre équilibre

Pour nous projeter sur l'année suivante, nous établissons des estimations des niveaux de dépenses et de recettes prévisionnelles qui nous permettent d'établir des ratios de gestion.

Pour l'année 2021 ils sont de cet ordre :

|                             | 2019                                    |                                   | 2020                                    |                                   | 2021 estimé                             |                                   |
|-----------------------------|---|-----------------------------------|---|-----------------------------------|---|-----------------------------------|
|                             | Dép fctt hors intérêts et amortissement | Recettes fctt hors amortissements | Dép fctt hors intérêts et amortissement | Recettes fctt hors amortissements | Dép fctt hors intérêts et amortissement | Recettes fctt hors amortissements |
| Budget Général              | 2673495                                 | 3409575                           | 2 637 941                               | 3 521 606                         | 2 831 025                               | 3 530 701                         |
| Budget OM                   | 785759                                  | 1046123                           | 913 404                                 | 1 138 382                         | 1 029 161                               | 1 204 500                         |
| Budget GBL                  | 8408                                    | 4926                              |   | 4 800                             | 2 000                                   | 6 800                             |
| Budget COOP                 | 53660                                   | 188765                            | 3 876                                   | 183 861                           | 5 000                                   | 185 000                           |
| Budget SPANC                | 22358                                   | 32851                             | 48 863                                  | 31 490                            | 12 423                                  | 40 921                            |
| Budget assainissement coll  | 250854                                  | 771034                            | 311 613                                 | 774 748                           | 345 320                                 | 890 770                           |
| Budget transports scolaires | 67932                                   | 67932                             | 62 712                                  | 62 712                            | 75 000                                  | 75 000                            |
| TOTAL                       | 3862467                                 | 5521204                           | 3 978 408                               | 5 717 599                         | 4 299 929                               | 5 933 692                         |

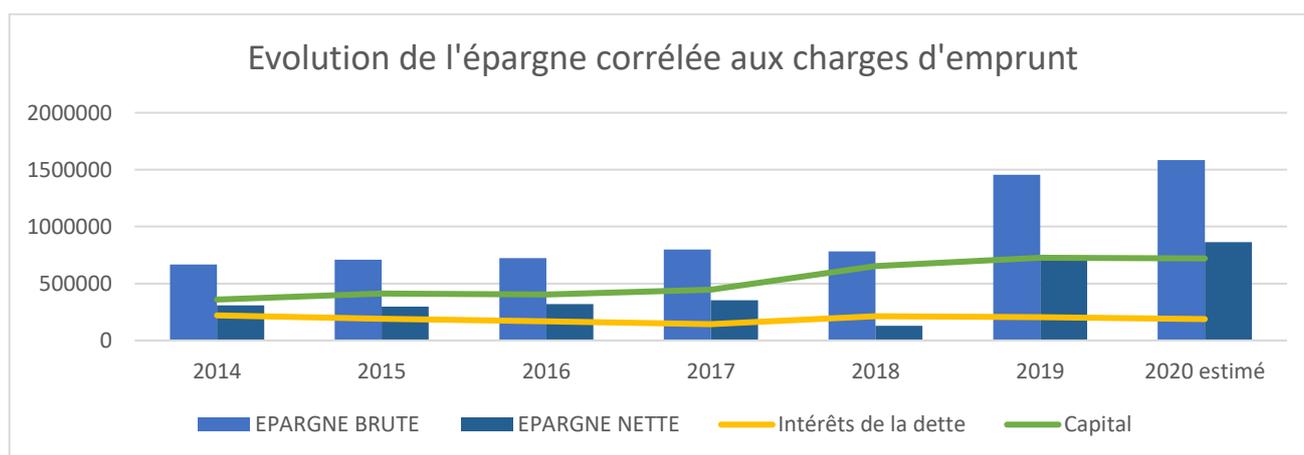
Ces estimations de niveaux nous permettent de calculer les ratios de l'année écoulée.

|                                     | 2018           | 2019             | 2020             | 2021 estimé      |
|-------------------------------------|----------------|------------------|------------------|------------------|
| Recettes de fonctionnement cumulées | 4 602 142      | 5 521 204        | 5 717 599        | 5 933 692        |
| Dépenses de fonctionnement cumulées | 3 607 464      | 3 862 467        | 3 978 408        | 4 299 929        |
| <b>Epargne de gestion</b>           | <b>994 678</b> | <b>1 658 738</b> | <b>1 739 191</b> | <b>1 633 762</b> |
| Intérêts de la dette                | 213 608        | 204 361          | 161 024          | 166 969          |
| <b>EPARGNE BRUTE</b>                | <b>781 071</b> | <b>1 454 377</b> | <b>1 578 166</b> | <b>1 466 793</b> |
| Capital                             | 653 237        | 726 653          | 606 895          | 726 327          |
| <b>EPARGNE NETTE</b>                | <b>127 833</b> | <b>727 724</b>   | <b>971 271</b>   | <b>740 466</b>   |
|                                     |                |                  |                  |                  |
|                                     | 2018           | 2019             | 2020             | 2021 estimé      |
| Capacité de désendettement          | 10,58          | 5,68             | 5,24             | 4,24             |
|                                     |                |                  |                  |                  |
|                                     | 2018           | 2019             | 2020             | 2021 estimé      |
| taux d'épargne de gestion           | 21,61%         | 30,04%           | 30,42%           | 27,53%           |
| taux d'épargne brute                | 16,97%         | 26,34%           | 27,60%           | 24,72%           |
| taux d'épargne nette                | 2,78%          | 13,18%           | 16,99%           | 12,48%           |

Ces indicateurs nous montrent que nos taux d'épargne connaissent une évolution négative. Ceci est dû à nos engagements dans des actions de fonctionnement sans recettes pour le moment (Petites Ville de Demain, OPAH, Animation OPAH...) mais aussi à une augmentation régulière des frais de fonctionnement notamment pour les ordures ménagères (+40 000€ au niveau du SIETOM +35 000€ au niveau des traitements des déchets collectés en déchetterie).

Par ailleurs, forts de notre non recours à l'emprunt, au remboursement anticipé du bâtiment Lavergne et à la fin de certains emprunts, nous atteignons désormais une capacité de désendettement de 4.24 années (tous budgets confondus) soit 12 mois de moins qu'en 2020. Ceci est signe de faible endettement, car une capacité de désendettement doit être inférieure à 8 ans pour être correcte.

Aujourd'hui, considérant nos très bons taux de gestion, notre ratio de désendettement, et la faiblesse des taux d'intérêts, nous pourrions recourir à l'emprunt en 2022 pour financer tout ou partie de nos investissements.



#### A. Nos engagements

Lors des orientations budgétaires 2019, nous avons fait évoluer à la hausse nos exigences de pacte de gestion. Je vous en rappelle les conditions :

- Capacité de désendettement inférieure à 8 ans
- Taux d'épargne brute supérieure à 20%
- Volume d'épargne nette supérieur à 500 000€

Compte tenu de nos estimations, qui devront être validées après la clôture de nos comptes administratifs, nous respectons parfaitement les exigences de gestion que nous avons formulées :

- Capacité de désendettement : 4.2 années
- Taux d'épargne brute : 24.7%
- Volume d'épargne nette supérieur à 740 000€

Je vous propose que nous reconduisons les règles de ce pacte de gestion. De nouveaux emprunts pourront être contractualisés pour le projet Isotoner et les projets intercommunaux.

# ORGANISATION

## DIRECTION

**Anne RIMEIZE**

a.rimeize@pays-salers.fr

04 71 40 79 27

### COMPTABILITE - TAXE DE SEJOUR

**Cathy VARLET**  
c.varlet@pays-salers.fr  
04 71 40 79 25

### RESSOURCES HUMAINES

**Brigitte FABRE**  
b.fabre@pays-salers.fr  
04 71 40 79 26

### COMMUNICATION - CULTURE- PATRIMOINE - SPORT - JEUNESSE - SERVICES - ASSOCIATIONS - NUMERIQUE

**Audrey BORNE**  
a.borne@pays-salers.fr  
04 71 40 79 28

### SERVICES TECHNIQUES

**Emmanuel CONSTANT**  
service.technique@pays-salers.fr  
06 83 63 48 13

### ENVIRONNEMENT - TRANSITION ECOLOGIQUE - ASSAINISSEMENT

**Stéphanie JUILLARD**  
s.juillard@pays-salers.fr  
04 71 40 79 33

### ÉCONOMIE - ACCUEIL DE NOUVELLES POPULATIONS - URBANISME - HABITAT

**Kévin VIMONT**  
k.vimont@pays-salers.fr  
04 71 40 79 31

### TOURISME - TRANSPORT SCOLAIRE

**Cécile RIGALL**  
c.rigall@pays-salers.fr  
04 71 40 79 30

### PETITES VILLES DE DEMAIN

**Justine CHAMPALOUX**  
j.champaloux@pays-salers.fr  
04 71 40 58 06

## Volume de travail administratif

- **Nombre de mandats codecom : 1749**
  - Budget Général : 1014
  - OM et autres budgets : 735

- **Nombre de titres codecom : 982**
  - Budget Général : 743
  - OM et autres budgets : 239

- **Nombre de consultations :**

- **TRAVAUX :**

- Assainissement de Freix Anglards,
- Réseaux de St Illide
- STEP de Loupiac

- **FOURNITURES :**

- Sel de déneigement
- Sacs poubelle
- Matériel de location raquettes

- **PRESTATIONS DE SERVICES :**

- DSP Maison de la Salers
- Etude assainissement :
  - Zonage
  - Tournemire
- Diverses missions (SPS, contrôle technique, diag amiante)

## **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

### A. Les zones d'activités économiques

La communauté de communes compte 4 espaces d'activités sur son territoire :

- L'espace d'activités 360 degrés aux Quatre routes de Salers
- 3 zones d'activités d'intérêt local de St Martin Vx, St Cernin et Pleaux. Ces trois dernières sont totalement commercialisées.

Les seules disponibilités foncières se situent donc sur l'espace d'activités des Quatre Routes de Salers où demeurent encore 64 000<sup>2</sup> commercialisables. Un terrain de 7000 m<sup>2</sup> a été vendu à l'entreprise Massif Central Réseaux dirigé par Daniel Roumieu auparavant installée à Ussel en Corrèze. Un autre terrain de 4000m<sup>2</sup> est déjà réservé et d'autres projets d'installation sont en cours sur la zone.

Des opérations d'acquisitions foncières sont en cours sur les communes de Pleaux et des Quatre Routes de Salers par l'intermédiaire d'une portage effectué par l'EPF SMAF.



### B. Hôtel d'entreprises

#### 1. Entreprises installées

Les ateliers de l'hôtel d'entreprises affichent toujours « complets ».

- Brasserie 360° (2 ateliers),
- Menuiserie Romain Grenier (2 ateliers),
- Cantal Isolation écologique (1 atelier)

Concernant les bureaux il y a eu 3 nouveaux arrivants en 2021 avec la répartition suivante :

- ❖ Esprit Naturel, dirigé par Caroline RONDEL, naturopathe. (Bureau n°5)
- ❖ Ignition Creators, dirigé par Eric Mazurier, Entrepreneur en accompagnement d'entreprise et consulting. (Bureau n°6)
- ❖ Lebon Façonnage, entreprise installée depuis 2019, venue de Paris, fabrique des documents pour les professionnels (calendrier, étiquettes etc.). (Bureau n°7)
- ❖ Romain Richebourg, Hypnothérapeute. (Bureau n°8)
- ❖ Groupe Chadasaygas – Metajoule avec comme nouvelle directrice d'exploitation pour la méthanisation, Emilie THEVENET (Bureau n°10)

Il y a de plus en plus de réservations pour la salle de réunion et les partenariats avec les chambres consulaires se portent très bien notamment avec la chambre d'agriculture qui organise régulièrement des formations et réunions pour ses adhérents et partenaires.

#### 2. Location des bureaux de télétravail.

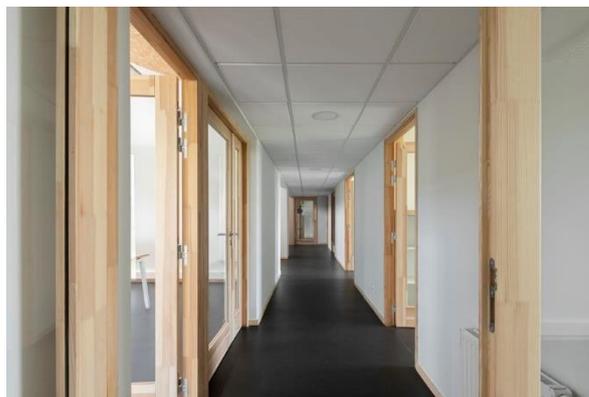
Tout comme pendant le premier confinement des bureaux ont été loués, la CC s'est adaptée pour faire des durées correspondant aux demandes des entreprises et entrepreneurs venus télétravailler.

Il est important de préciser que nous avons pu recevoir des profils très intéressants, qualifiés et variés. (Directrice d'Agropolis Fondation à Montpellier, Ingénieur dans la Silicon Valley en Californie, gestionnaire de data dans des bureaux d'études à Paris, manager de projet chez IBM à Londres,

ingénieur informatique à Paris, Architecte dans un cabinet d'étude à Paris, ingénieur informatique et graphiste à Bordeaux, responsable ressource humaine à Toulouse, consultante en développement pour des marques de luxe (Yves Saint-Laurent, Louis Vuitton) en poste à Singapour...etc)

Autant de profils de télétravailleurs qui prouvent l'attache à notre territoire et la nécessité d'une structure comme l'hôtel d'entreprises pour travailler notre attractivité. Les retours ont été très positifs sur

l'espace, la qualité des équipements et des services proposés. A souligner que le déploiement de la fibre est prévu pour le premier semestre 2022 ce qui permettra à cet outil d'être totalement fonctionnel pour les futurs locataires.



### 3. Locaux disponibles

Restent disponibles :

- 4 bureaux au rez-de-chaussée pour un tarif de 8€ le m<sup>2</sup> HC avec des surfaces allant de 8,9 à 15,7 m<sup>2</sup>.

Toute entreprise qui s'installe peut bénéficier d'un accompagnement par nos services afin de faciliter l'installation et alléger les contraintes administratives.

### C. Immobilier d'entreprises

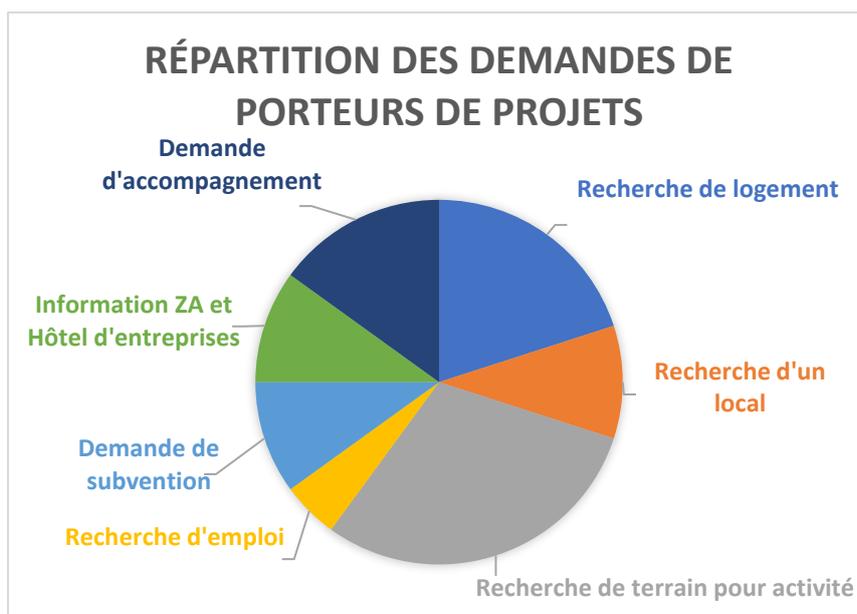
Cette fin d'année 2021 verra la signature du document de crédit bail avec la SAS Brasserie 360 ainsi que la vente d'une parcelle contigüe au bâtiment pour y créer un nouveau projet.

C'est également le 23 décembre que nous signerons le crédit bail définitif avec la Coopérative Laitière de St Bonnet de Salers.

### D. Accompagnement des porteurs de projets

Malgré une année 2021 toujours marquée par un contexte sanitaire pesant, près de 25 porteurs de projets nous ont contactés pour obtenir des renseignements variés.

De nombreux nouveaux arrivants se sont installés en 2021 ce qui conforte notre politique d'accueil des porteurs de projets.



Cette action d'accompagnement permet de créer un lien avec les nouveaux entrepreneurs et ainsi de leur permettre de s'intégrer plus rapidement sur notre territoire. (Création de partenariat, identifications

des forces vives du territoire, intégration à un nouvel environnement, mise en relation avec les élus, aide à la création de dossier de subvention...etc.)

Kévin VIMONT et Cécile RIGALL ont pu participer à la Session d'Accueil d'Actifs départementale qui s'est déroulée en 2021 à St Flour. Ce rendez-vous est l'occasion de rencontrer des porteurs de projets qualifiés et qui sont dans la démarche de venir s'installer en milieu rural. Par ailleurs, des offres situées sur le Pays de Salers sont proposées.



La communauté de communes du Pays de Salers participe également au Collectif Démographie initié par le Conseil Départemental.

### E. Isotoner

Malgré un contexte sanitaire défavorable à de nombreuses entreprises, Isotoner connaît depuis 2020 une forte croissance de son activité qui la confronte aujourd'hui à des problèmes de stockage. En effet, les espaces actuels du site de Saint-Martin et des entrepôts d'Aurillac ne suffisent plus. Il s'agit donc de rapatrier l'ensemble de l'activité sur le site de St Martin Valmeroux afin d'éliminer des coûts de logistique.

### Installations opérationnelles existantes

**Usine (site historique) = 3 674 m<sup>2</sup>**

**Prades 1 (1995) = 2 750 m<sup>2</sup>**

**Prades 2 (2000) = 2 329 m<sup>2</sup>**

**Prades 3 (2009) = 4 025 m<sup>2</sup>**

**Prades 4 (2012) = 3 975 m<sup>2</sup>**

« L'usine »

Prades 1

Prades 2

Prades 3

Prades 4

C'est pourquoi l'entreprise Isotoner s'est lancée dans le projet de création d'un nouvel entrepôt de stockage d'une surface d'environ 10 000m<sup>2</sup>. Un projet d'une grande envergure avec un budget estimé à un peu plus de 6 millions d'euros. Cet investissement conséquent pour l'entreprise sera soutenu par la Communauté de Communes par le biais de financement du terrassement et du terrain pour un montant d'environ 1,4 million d'euros. Ce projet très onéreux pour l'entreprise et la CC devrait pouvoir



rassembler au moins 1,2 million de subventions, issu des crédits du Plan de relance de l'Etat, de l'enveloppe départementale de DETR et la région AURA.

Ce projet d'agrandissement d'Isotoner sur la zone d'activité de SAINT-MARTIN-VALMEROUX est un enjeu crucial pour le développement du territoire. A terme ce projet permettra la création d'un minimum de 30 emplois en CDI, la production électrique de 2.5 MW par an à travers l'installation de panneaux solaires sur le toit de l'entrepôt et la pérennisation de l'activité de la plus grosse entreprise du territoire (180 emplois essentiellement féminins).

#### F. Réseau des entrepreneurs

Le 29 octobre dernier s'est tenue la 2<sup>ème</sup> édition du réseau des entrepreneurs du Pays de Salers. Initialement lancé en 2019, ce réseau a pour but de créer un lien entre les entreprises du territoire tout en intégrant les nouveaux entrepreneurs dans le but de promouvoir la qualité et la dynamique entrepreneuriale du Pays de Salers.

De plus, ces rencontres permettent notamment de travailler sur des sujets variés qui intéressent la grande majorité des chefs d'entreprises. Cela permet également de trouver des axes de travail et d'amélioration pour les entrepreneurs afin de développer au mieux leur entreprise. L'attractivité de notre territoire dépend notamment du travail de ces professionnels qui sont de très bons prescripteurs pour attirer de nouveaux profils et de nouveaux porteurs de projets.

Pour cette édition 2021, les 3 principaux sujets évoqués ont été l'emploi, le numérique et l'attractivité. Près d'une vingtaine d'entrepreneurs étaient présents ainsi que la CCI pour échanger, débattre et trouver des solutions.

Cette rencontre a permis de faire ressortir la difficulté à trouver des candidats qualifiés à embaucher pour tout type de secteur, l'intérêt du numérique pour communiquer et améliorer sa visibilité ainsi que les atouts de notre département et de notre territoire en particulier.

Des axes de travail ont pu être trouvés avec notamment la création d'un annuaire des entreprises du Pays de Salers, l'animation des réseaux sociaux afin de mieux communiquer entre professionnels, la création d'atelier de travail et de formation en partenariat avec la CCI sur les sujets les plus importants (plateforme de recrutement, utilisation du numérique...etc.)

Une soirée d'échanges est également prévue en faisant intervenir plusieurs dirigeants de grandes entreprises sur leur expérience et leurs méthodes de management au premier semestre 2022.



#### G. Soutien aux activités économiques

Le Pays de Salers est co-financeur des subventions régionales et européennes, mais aussi financeur en fonds propres si besoin, pour des projets d'investissements des entreprises. Un règlement permet de définir l'attribution de ces subventions selon des critères d'éligibilités.

Exemple de financement :

Si les travaux ou achats de matériel des entreprises sont :

- Inférieurs à 10 000€ HT, seule la CCPS peut financer à hauteur de 10%

- Supérieurs à 10 000€ HT, la CCPS peut financer seule à hauteur de 10% dans la limite de 50 000€ d'investissement ou en cofinancement avec le conseil régional (20% CR + 10% CCPS)

Le cofinancement régional s'effectue toujours en parallèle avec les chambres consulaires compétentes qui instruisent les dossiers.

Depuis la signature de la convention avec le conseil régional en 2019, autorisant la Communauté de Communes à distribuer des aides aux entreprises ce sont 14 entreprises qui ont bénéficié d'un soutien à l'investissement représentant plus de 30 000€ versés.

En 2021, 4 dossiers ont été subventionnés pour un montant total de 11 340€ et 2 dossiers sont encore en cours de traitement.

Depuis 2020, la Communauté de Communes a mis en place une aide financière pour le loyer d'un montant de 250€/mois les 3 premiers mois pour des porteurs de projets extérieurs au département qui justifient d'une activité professionnelle sur le territoire ou dans le département du Cantal. 2 porteurs de projets ont bénéficié de cette aide en 2021 et deux autres sont en attente d'installation sur notre territoire.

Une troisième aide est disponible pour les porteurs de projet souhaitant s'installer dans le Pays de Salers. Cette aide prend en compte les dépenses d'hébergement et de restauration (si elles sont effectuées sur le territoire) et de transport, pour un montant maximal de 1500 €. 2 porteurs de projets ont bénéficié de ce dispositif en 2021.

L'ensemble du dispositif d'aide sur 2021 représente près de 14 000 € investis par la Communauté de Communes qui souhaite continuer ce dispositif d'aide avec un prévisionnel de 16 000€ pour 2022.

#### H. REVITALISATION DES CENTRES-BOURGS : "Petites Ville de demain"

Le programme Petites Villes de Demain, vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire. Ce programme constitue un outil de relance pour les territoires ruraux et ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles

problématiques sociales, économiques et environnementales, en participant à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Il est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions.



L'organisation ainsi que l'équilibre territorial de la Communauté de Communes s'appuient sur ses trois principaux bourgs centres : Pleaux, St Cernin et St Martin Valmeroux, qui concentrent plus de 38% de la population des 27 communes et centralisent services, commerces et emplois. Cette multipolarité est une véritable opportunité car elle maille de façon homogène et cohérente notre vaste territoire. Les élus de la Communauté de Communes ont donc décidé de déposer leur candidature en fin d'année 2020, avec ces trois communes. Elles ont été retenues parmi les 26 communes sélectionnées dans le

Cantal. Cependant, même si les flux entre ces polarités et le reste du territoire sont importants, d'autres communes de taille légèrement inférieure assurent également des rôles de centralité différents. C'est pourquoi, compte tenu de son armature territoriale, et de sa politique d'aménagement du territoire et de développement de l'attractivité, la Communauté de Communes du Pays de Salers souhaite promouvoir des actions qui auront un rayonnement intercommunal. A travers cette démarche, la Communauté de Communes souhaite répondre aux attentes de sa population afin de la maintenir et de l'accroître.

Une Cheffe de projet "Petites Villes de Demain" a été recrutée le 1<sup>er</sup> juin 2021 afin de travailler sur l'élaboration d'un projet de territoire et la mise en place d'actions concrètes en termes de développement territorial, revitalisation rurale, d'attractivité, transition environnementale, services aux personnes, commerces, petite enfance, jeunesse .... Le poste est financé à 75 % par l'ANCT et la Banque des Territoires. La Cheffe de projet a en charge la réalisation, dans un premier temps, du diagnostic Petites Villes de Demain, qui donnera lieu, dans un second temps, à une Opération de Revitalisation du Territoire. Cette ORT définira la stratégie de revitalisation de la Communauté de Communes pour les 5 années à venir (fiches actions, plans de financement etc...). Cette ORT permettra également de favoriser et accélérer les projets qui bénéficieront à l'ensemble du territoire. Une enveloppe de 85 000 euros est mise à disposition pour chaque territoire lauréat.

## **DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE**

### A. L'office de tourisme

#### 1. L'accueil

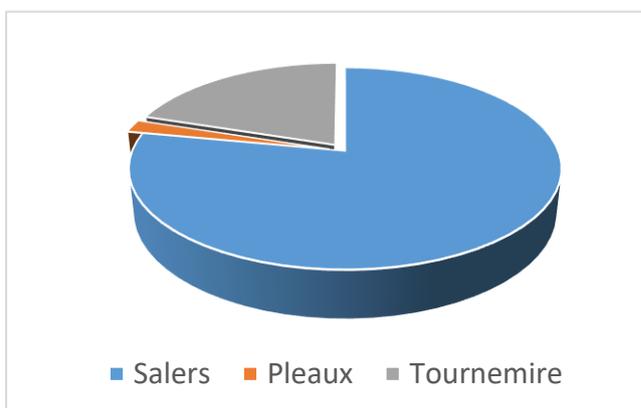
Quatre agents à temps plein accompagnés de renforts saisonniers animent nos trois bureaux d'Information touristique : Salers, Pleaux et Tournemire.

La fréquentation physique des bureaux est en baisse avec le contexte Covid-19 :

- Fréquentation du 1<sup>er</sup>/01 au 31/10 (personnes rentrées à l'OT) : 37 005 personnes
  - -9% par rapport à 2020 sur la même période
  - -17% en Juillet-Août par rapport à 2020 sur la même période
- Actes d'accueil du 1<sup>er</sup>/01 au 31/10 (personnes ayant eu un conseil en séjour) : 13 867
  - -15% par rapport à 2020 & 2019 sur la même période

La répartition de la fréquentation est toujours la même (78% à Salers (ouvert à l'année), 19% à Tournemire (ouvert en saison), 3% à Pleaux (ouvert à l'année))

Les visites de ville ont chuté de 45% par rapport à 2019 (annulation d'une quarantaine de groupes), en partie dû aux obligations de non-regroupement sur la voie publique: 1817 personnes en ont bénéficié.



### Indicateurs FLUXVISON ETE 2020 Pays de Salers (du 01/07 au 31/08)

*NB : Indicateurs produits à partir de l'analyse du déplacement des personnes via le réseau mobile (tout opérateur)*

Avec 210 000 nuitées touristiques françaises en juillet-août, le Pays de Salers retrouve son niveau de 2019 après avoir connu une hausse sensible en 2020 (>260 000 nuitées); 60 000 nuitées (30%) sont réalisées entre le 7 et le 8 août 2021.

Le Pays de Salers est une terre d'excursion très importante : 350 000 actes d'excursion sont comptabilisés sur la période malgré une météo peu clémente en juillet. Le pic est atteint le 11 août avec plus de 10 000 excursionnistes.

#### 2. Promotion

Du 1<sup>er</sup>/01/2021 au 03/10/2021 (Google Analytics)

- Nombre d'utilisateurs : 64 447
- Nombre de sessions : 132 942
- Durée moyenne par session : 3:12
- Origine géographique : 95% FR



- Outil de suivi des disponibilités en ligne : un + pour le remplissage des hébergements et pour le conseil en séjour
- Réseaux sociaux : 10 000 abonnés
  - Facebook : 7937 abonnés +14.80% par rapport à 2020
  - Instagram : 1560 abonnés +19.60% par rapport à 2020

- Twitter : 763 abonnés + 20% par rapport à 2020

#### - Editions

- Guide d'Accueil du Pays de Salers : 20 000 + 1 000 version anglaise
- Guide des Hébergements du Pays de Salers : 7 000
- Plan guide du Pays de Salers version FR/GB : 20 000
- Carte des Artisans d'Art du Pays de Salers : 2 000
- Agenda des animations hebdomadaire en complément de l'agenda en ligne et des écrans d'affichage dynamique



### 3. Numérique

- Tables tactiles : déploiement de l'outil dans l'ensemble des bureaux d'information touristique, équipement installé cette année à Pleaux et à Tournemire.

- Application Pays de Salers Tourisme : l'application pratique du Pays de Salers.

Mise en ligne été 2021. Fonctionne en autonomie ou avec nos tables tactiles.

Compagnon idéal pour organiser ses visites, activités et randonnées durant son séjour.

Avec géolocalisation et sélection de favoris. Simple et intuitive, pour une découverte facilitée.

Téléchargement gratuit sur Google Play ou Apple Store. Près de 900 téléchargements au 31/10/2021.



### 4. Accueil presse / salons

Plusieurs salons ont été annulés dû au COVID.

Les équipes de l'OT ont pu accompagner des tournages sur 2021 : « un week-end à Salers » (reportage TF1), « la carte aux trésors » (France TV), "Voyons-voir" (magazine de découverte de la région AURA).

L'OT a collaboré avec Madcow pour la réalisation de 4 vidéos de teasers sur la thématique « outdoor ». Contenu utilisable sur différents supports pour la valorisation de la destination avec une image attractive et dynamique. 1er film sorti en juin 2021.

### 5. Animation réseau

-Classement des meublés de tourisme (10)

- Mobilisation des hébergeurs pour la déclaration de la taxe de séjour et suivi

-Forums des prestataires touristiques : Automne (le 21/10/2021) – Printemps (annulé cause contexte sanitaire)

-Ateliers du numérique : gestion de sa e-réputation, création de son propre site internet... (5 sessions)

- Contacts personnalisés, livraison de documentation, relais d'informations

- Collaboration au Passeport découverte Cantal été 2021

- Candidature à l'agrément « Site Remarquable du Goût » pour la « viande Salers » acceptée (oct. 2021) ; appartenance au réseau qui deviendra effective une fois l'association créée.



- Collaboration avec la Communauté de Communes pour l'inscription au PDESI (plan départemental des espaces, sites et itinéraires) des sites de canyoning et pour leur valorisation, dans la vallée du Mars (site de Lespinasse et du Biaguin) et la vallée de l'Aspre (sites Aspre-haut et Aspre-bas)

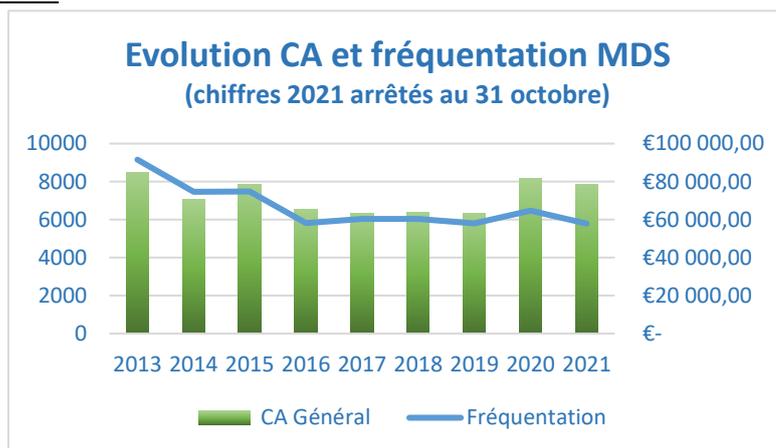
## 6. Perspectives

- Implication d'un maximum de prestataires dans la dynamique touristique locale en partenariat avec l'OT
- Conseil et accompagnement auprès de prestataires touristiques : ateliers du numérique, aide à la professionnalisation
- E-commercialisation : mobilisation des prestataires sur les outils proposés
- Participation au fonds commun de promotion Auvergne Destination (salons, campagnes numériques)
- Présence appuyée et attractive sur les réseaux sociaux et collaboration avec influenceurs
- Poursuite du travail sur l'image (photos/vidéos)
- Amélioration des outils au service des visiteurs et des prestataires (site internet, application...)
- Réalisation d'un Géocaching en Pays de Salers pour une découverte ludique de l'ensemble de la destination
- En termes d'animations, un office de tourisme : facilitateur (réservations/billetterie) + initiateur (réflexion pour la mise en place d'animations)

### B. La gestion de la Maison de la Salers

En 2021, la CC a remis en concurrence la délégation de service public de la Maison de la Salers. L'office de tourisme s'est positionné et une nouvelle convention a été signée.

La Maison de la Salers avait connu une saison extraordinaire en 2020, même avec les périodes de confinement. En 2021, elle retrouve son niveau de fréquentation de 2019 (5788 visiteurs). Cependant, le chiffre d'affaires global (entrées + boutique) reste équivalent à 2020, soit une hausse de plus de 24% par rapport à 2019.



La MDS a pu mettre en place sa 3e édition du Festi'vache (150 participants). L'application d'Escape Game, lancée en 2020 a connu plus de 260 téléchargements.

En 2021, la MDS a accueilli sa « mascotte » land art Margueritte

Pour 2022, la MDS compte travailler sur :

- Promotion accrue : terrain, visibilité, partenariat, e-mailing
- Mise en place d'une « Journée des Partenaires »
- Valorisation de l'escape game (individuels et groupes)
- Développement de la boutique
- Meuble sensoriel
- Travail sur l'animation du site (jeux, ateliers, expositions, interventions, land art...)
- 4<sup>ème</sup> Festi'vache : manifestation à repenser pour une meilleure mobilisation



### C. Soutien aux manifestations

Via un conventionnement sur 3 années la communauté de communes offre un soutien financier et de la lisibilité à 11 associations du territoire pour l'organisation de manifestations ayant un rayonnement au moins départemental. D'autre part, nous soutenons les clubs sportifs évoluant en fédérale ou en ligue.  
Coût annuel : 12 000€

### D. Randonnée

Chaque année, ce sont plus de 430 km de sentiers qui sont entretenus et balisés pour permettre la pratique de la randonnée pédestre. De la petite balade à l'itinérance, chacun peut y trouver son compte grâce à des itinéraires de distance et de difficulté variables. Après un hiver 2020-21 particulièrement rigoureux et de nombreux dégâts, les équipes d'entretien ont dû redoubler d'efforts pour assurer l'ouverture d'un maximum de circuits pour la saison estivale. Mais plusieurs mois seront encore nécessaires pour une remise en état complète des chemins.

Appréciée des locaux, cette pratique l'est aussi des touristes : la randonnée arrive en 3<sup>ème</sup> position des demandes à l'office de tourisme après les informations locales et les lieux de visite (225 fiches et 150 topoguides vendus). Cet intérêt se retrouve également sur Internet : les pages randonnées de l'OT et de la CC enregistrent respectivement 14 110 et 14 220 vues.

Coût annuel : 37 459.37 € HT



Actuellement, le « slow tourism » a le vent en poupe. Pour répondre à la demande croissante de mobilités douces, le territoire souhaite favoriser le cyclotourisme et la pratique du VTT. L'accueil d'un stagiaire au printemps 2021 a permis de repérer une quinzaine de circuits potentiels qui pourraient être opérationnels pour la saison prochaine. 10 bornes de recharge pour vélos électriques vont être installées afin de compléter l'offre de services.

Coût de l'opération :

Circuits VTT/cyclo : 25 000 € HT estimés (entretien / balisage)

Bornes de recharge : 39 160 € HT hors pose (80% subventions)

### E. Signalétique

L'opération de modernisation des panneaux d'information du Grand Pays de Salers a été retardée par les différentes phases de confinement. Une concertation va désormais pouvoir s'engager avec la Communauté de Communes du Pays de Mauriac qui a adhéré à notre démarche et accepté de conserver le territoire, celui de l'ancien Syndicat des Quatre Cantons, représenté sur les panneaux. Ce travail de réflexion sera également étudié en commission Tourisme.

Coût estimatif : conception graphique 1 500 € HT + 32 panneaux à 2 000 € HT l'unité = 65 500.00 € HT



## F. Artisanat d'art

La communauté de communes a aménagé 5 maisons d'artisan d'art sur son territoire à : Tournemire, Pleaux, St Vincent de Salers, Anglards de Salers et St Cernin.

Aujourd'hui, nous venons d'accueillir Corinne PAGES, artiste peintre à St Vincent de Salers.

La maison de Tournemire est de nouveau à la location après le départ des illustrateurs.



Chacune de ces maisons est composée d'un logement, un atelier et une boutique dans le centre bourg.

## G. Col de Légal

Malgré une année 2020 encore marquée par un contexte sanitaire particulier, les chiffres de fréquentation du Col de Légal sont très bons, tant en saison hivernale qu'estivale. La neige ayant été au rendez-vous, la station a connu un hiver 2020-21 très fructueux. Sur les 45 jours d'ouverture, une centaine de personnes sont venues profiter des joies des sports d'hiver chaque semaine et plus de 500 les week-ends. Même constat pour l'hébergement : avec près de 3 500 nuitées enregistrées en 2021 (entre le 01/01 et le 31/10), le gîte a doublé en une année sa fréquentation totale depuis l'ouverture de la structure en juillet 2019.

Afin de parfaire l'aménagement du site, une réflexion est en cours sur le parking, portée par le Syndicat Mixte du Puy Mary.



## H. Onirika : Parc Aventures

Le chantier du parc de loisirs nature en forêt a débuté au mois d'avril. Situé au lieu-dit le Pont des Eaux sur la commune du Falgoux, ce nouvel équipement touristique vient renforcer l'offre d'activités à destination des familles.

Les travaux de construction des bâtiments d'accueil et de raccordement aux réseaux sont en cours mais les 5 parcours accrobranche et l'Explor'Game© ont pu être achevés pour la saison estivale 2021. Le foyer de ski de fond a été mis à disposition par la commune pour l'accueil et la billetterie. Cette année, ONIRIKA Terre d'Aventures a accueilli près de 3000 visiteurs venus découvrir cette nouvelle activité.

Pour la saison prochaine, les bâtiments d'accueil et des filets suspendus dans les arbres jusqu'à 15 mètres de hauteur viendront enrichir l'offre présente sur le site.

Coût de l'investissement : 642 323.22 € HT (60% de subventions : FEADER, Etat, CR AURA, CD15)



## I. Halle événementielle à Salers

L'étude de faisabilité menée par Bureau7 sur le projet d'aménagement d'une halle événementielle dans l'ancien collège de Salers laisse apparaître de nombreuses contraintes en termes d'accessibilité et de sécurité. De plus, le souhait de la municipalité de conserver l'école dans les lieux pendant la période de travaux et la récente installation d'un cabinet médical au sein du bâtiment sont de nouveaux paramètres à prendre en compte et qui complexifient le projet. La mairie a également fait part à la communauté de communes de ses réserves concernant le choix de cet emplacement pour accueillir cet équipement et réfléchit à une autre opportunité.

Coût de la mission de programmation : 23 425 € HT

## J. Longairoux

La mission de programmation pour la restructuration du site de Longairoux est en cours d'étude par les cabinets Evolution Tourisme et Camp'Archi qui travaillent à la présentation d'un schéma d'aménagement. En parallèle, la collectivité poursuit sa démarche d'acquisition foncière, nécessaire à la réalisation de ce double projet d'hébergement et de base de loisirs. Une proposition d'achat du camping privé Les Alizés a été formulée au propriétaire qui l'a acceptée. Pour finaliser la vente, les particuliers, locataires de parcelles sur lesquelles ils ont installé leurs mobil homes, devront avoir libéré les lieux au 31 décembre 2021, date de fin de leur contrat. Dès lors, la communauté de communes pourra signer l'acte de vente et lancer la consultation d'un maître d'œuvre pour la réalisation des travaux qui pourraient commencer dans le courant de l'année 2022.

Coût de la mission de programmation : 22 610.00 € HT

Coût prévisionnel de l'investissement : Base de loisirs 2 104 000.00 € HT / hébergement : 1 570 000.00 € HT (acquisition comprise)



## DEVELOPPEMENT CULTUREL

Le contexte COVID a impacté tous les champs de notre activité dont la programmation culturelle qui a dû subir de plein fouet un certain nombre d'annulations et/ou de reports depuis le mois de mars 2020. Pour autant, le Pays de Salers a fait le choix de poursuivre et de maintenir toutes les dates proposées afin d'animer son territoire.

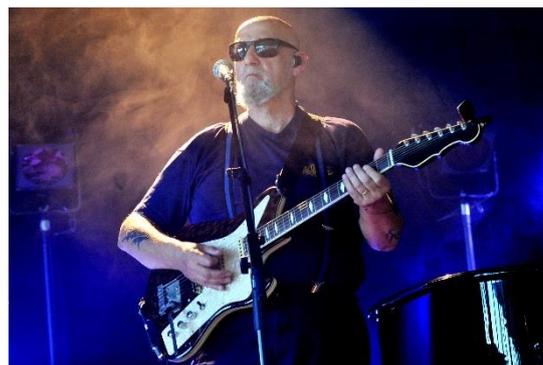
L'accueil de Charlélie Couture initialement prévu en février 2021 a pu être repositionné en septembre. Le festival des Rapatonadas prévu en novembre 2020 a pu être reconduit en 2021.

2 spectacles à destination des écoles ont pu être reportés.

Il est à noter que notre jeune public participe activement à la programmation 2021, il a plaisir et envie de retrouver les salles de spectacle. Pour le tout public, la tendance nationale est à la baisse avec une très faible fréquentation dans les salles de spectacle, le Pays de Salers en subit également les conséquences.

Je vous rappelle que nous participons financièrement aux coûts de transport en ne laissant à la charge des établissements scolaires que 1€ par enfant transporté (2020 : 3402€, 2019 : 6893€ ; 2018 : 5341€, 2017 : 4701€).

En terme de personnel, la communauté de communes consacre l'équivalent d'un mi-temps au développement culturel.



### A. Bilan de la programmation culturelle de l'année 2021 :

| Date                            | Lieu                     | Public           | Spectacle                      | Compagnie             | Nbr de représentation | Fréquentation | Coût total HT      |
|---------------------------------|--------------------------|------------------|--------------------------------|-----------------------|-----------------------|---------------|--------------------|
| 24 au 31 mars 2021              | St Cernin                | cycles 1, 2 et 3 | Fête du Court Métrage          |                       | 36                    | 413           | 0,00 €             |
| 25 mars 2021                    | Pleaux                   | cycles 2, 3 et 4 | Valises d'Enfance              | Cie Pipasol           | 1                     | 62            | 5 593,45 €         |
| 26 au 30 mars 2021              | ateliers dans les écoles | cycles 2, 3 et 4 | Valises d'Enfance              | Cie Pipasol           | 12                    | 280           |                    |
| 8 juin 2021                     | St Martin Vlx            | cycles 2 et 3    | Jours de Danse - Brut          | Groupe Nuits          | 2                     | 265           | 1 927,19 €         |
| 21 au 24 juin 2021              | ateliers dans les écoles | cycles 1 et 2    | La Boîte de Nuits              | La Toute Petite Cie   | 11                    | 222           | 7 365,01 €         |
| 25 juin 2021                    | Salers                   | cycles 1 et 2    | La Boîte de Nuits              | La Toute Petite Cie   | 2                     | 236           |                    |
| 11 août 2021                    | Tournemire               | tout public      | Le Barbier de Séville          | Opéra de Paris        | 1                     | 233           | 98,57 €            |
| 10 septembre 2021               | St Illide                | tout public      | Charlélie Couture + Doug       | Hibernarock en rappel | 1                     | 210           | 5 358,45 €         |
| 14 et 15 septembre 2021         | Salers                   | RPE + cycle 1    | Rêverie électronique           | Armada Productions    | 5                     | 148           | 3 407,68 €         |
| 17 septembre au 02 octobre 2021 | Anglard de Salers        | cycles 1, 2 et 3 | Samuel Rousseau                | Expo d'été            | 23                    | 352           | 1 281,59 €         |
| 12 au 14 octobre 2021           | ateliers dans les écoles | cycles 2, 3 et 4 | La Longue Marche des éléphants | Kafka                 | 16                    | 350           | 8 438,69 €         |
| 15 octobre 2021                 | Pleaux                   | cycles 2, 3 et 4 | La Longue Marche des éléphants | Kafka                 | 2                     | 379           |                    |
| 10 novembre 2021                | Ally                     | tout public      | Rapatonadas                    | Frida MORRONE         | 1                     | 24            | 1 112,65 €         |
| 18 et 19 novembre 2021          | écoles                   | cycles 2, 3 et 4 | Salon du Polar                 | Médiations            | 17                    | 322           | 900,00 €           |
| <b>TOTAL</b>                    |                          |                  |                                |                       |                       | <b>3496</b>   | <b>35 483,28 €</b> |

#### 1. Médiation au Château de la Trémolière dans le cadre des expos d'été

Le château de la Trémolière accueille chaque année des expositions d'artistes contemporains de renommée dans le cadre de ses « expos d'été », en 2021 : Samuel ROUSSEAU.

Soucieuse de rendre l'art accessible au plus grand nombre, la Communauté de Communes du Pays de Salers s'est, pour la 6ème année, associée à l'Education Nationale afin de proposer aux écoles du territoire un véritable moment de découverte et de partage.

Aussi, pendant deux semaines, ce sont 352 élèves du Pays de Salers issus du privé comme du public, de la maternelle au collège, qui ont pu faire connaissance avec l'univers de Samuel ROUSSEAU. Et ce sont Carine CHARVILLAT, conseiller pédagogique en arts visuels, et Delphine MONTEIL responsables de l'école de l'Innovation Pédagogique qui ont proposé une visite guidée et explicative du processus de création de l'artiste.

## 2. « Des auteurs de renom à la rencontre de nos écoliers » médiation pour le Salon du Polar

Comme chaque année, la Communauté de Communes du Pays de Salers et la mairie de Saint Cernin ont collaboré, pour préparer des rencontres avec des auteurs et les élèves du Pays de Salers. La situation sanitaire en 2020 n'avait pas permis de concrétiser ces rencontres en présentiel, elles avaient eu lieu en visio-conférence.

Pour 2021, de nombreuses rencontres ont pu avoir lieu et cette fois en présentiel dans chaque classe.

Ainsi ce sont 322 élèves des écoles primaires de Saint Martin Valmeroux publique, de Saint Illide, de Salers, St Cernin, Pleaux privée, Anglards de Salers, Ally et des collèges de St Cernin et Pleaux qui ont rencontré Pascal BRISSY, Valentin MATHE, Régis DELPUECH et Christian GRENIER.

Au cœur des échanges, les auteurs se sont prêtés au jeu des questions-réponses suscitées par les œuvres que les élèves avaient lu auparavant, sur le travail d'écriture mais surtout sur leur carrière.



## B. La musique

Je vous rappelle que dans le cadre du Chèque'Lyre, la communauté de communes soutient la pratique musicale en prenant en charge 55% des frais d'inscription (dans la limite de 330€) à l'école de Musique du Nord Cantal de Mauriac et au Conservatoire de musique d'Aurillac.

L'évolution des deux dernières années nous laisse penser que la participation financière de la collectivité a permis l'inscription de nouveaux mélomanes.

Coût annuel : 8 610€ pour 2020-2021 (6672€ pour 2019-2020, 4936€ pour 2018-2019,)

D'autre part, je vous rappelle que nous finançons l'intervention d'une dumiste, salariée de l'école de Musique du Nord Cantal de Mauriac, pour l'éveil musical en temps scolaire dans toutes les classes de cycle 1 (privé et public) et dans le cadre du Relais Petite Enfance, soit plus de 200 enfants touchés (dans les 10 écoles et les 5 points du RPE). Faute de dumiste disponible cette action a été mise en sommeil pour l'année 2020-2021. Elle est relancée pour 2021-2022 grâce au recrutement d'une nouvelle dumiste.

## C. Programmation culturelle 1er semestre 2022 :

La programmation prévisionnelle pour le premier semestre 2022 est la suivante, les dates pourront être modifiées pour cause COVID bien entendu.

| Date                     | Lieu                     | Public              | Spectacle             | Compagnie              | Nbr de représentation |
|--------------------------|--------------------------|---------------------|-----------------------|------------------------|-----------------------|
| 5 février 2022           |                          | Tout public         | Lulu Van Trapp +      | Hibernarock            | 1                     |
| mars 2022                | dans les écoles          | cycles 1, 2, 3 et 4 | Fête du Court Métrage |                        | 36                    |
| 31 mars au 04 avril 2022 | ateliers dans les écoles | cycles 2, 3 et 4    | Samuel                | Cie Le Voyageur Debout | 11                    |
| 5 avril 2022             | Pleaux                   | cycles 2, 3 et 4    | Samuel                | Cie Le Voyageur Debout | 2                     |
| mai 2022                 | St Bonnet de Salers      | cycles 1 et 2       | Le Bateau             | Cie Rêveries Mobiles   | 4                     |
| 07 et 08 juin 2022       |                          | RPE + cycle 1       | Le Disco des oiseaux  | Armada Productions     | 5                     |
| août 2022                | Tournemire               | Tout public         | Projection            | Opéra de Paris         | 1                     |

## **ARCHITECTURE, HABITAT ET URBANISME**

### A. Soutien à l'amélioration de l'habitat

L'opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat permet d'octroyer des aides (subventions Anah, Communauté de Communes du Pays de Salers, caisses de retraite, fiscalité aux propriétaires occupants et bailleurs qui souhaitent réaliser des travaux dans leur logement qu'ils occupent à titre de résidence principale ou qu'ils destinent à la location.

Une convention avec le Pays de Salers a donc été signée pour une durée de 5 ans depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2020 jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2025.

Les objectifs globaux sont évalués à 320 logements sur 5 ans, répartis comme suit :

- 300 logements occupés par des propriétaires occupants
- 20 logements locatifs appartenant à des bailleurs privés

→ 298 premiers contacts ont été enregistrés depuis septembre 2020.

- 277 contacts PO
- 21 contacts de PB

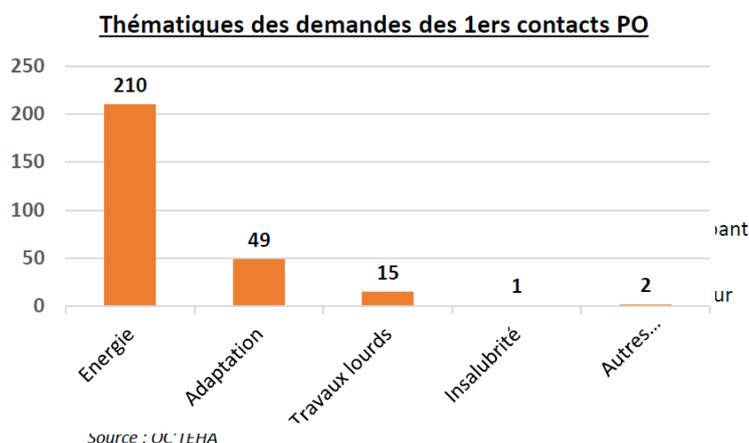
La majorité des demandes propriétaires occupants et propriétaires bailleurs concerne la thématique précarité énergétique.

Certains contacts ne permettent pas le montage d'un dossier de demande de subvention ANAH pour les raisons suivantes :

- Revenus non éligibles, trop élevés ;
- Travaux ponctuels ne permettant pas un gain énergétique suffisant ;
- Travaux non éligibles aux aides ;
- Logements trop récents ;
- Travaux sur résidences secondaires ;
- Travaux déjà réalisés ;
- Une diversité de nouvelles aides non cumulables ou plafonnées (Maprimerénov, CEE, programmes à 1€)

→ Il est important que les maires et les secrétaires de mairie se fassent le relais de cette information auprès des habitants.

Un numéro unique permet d'informer les ressortissants ANAH comme l'intégralité de la population : 04.71.46.49.00



| Thématiques  | Catégories                   | Objectifs/an Collectivité | Montants financés par l'EPCI par dossier/an | Montants total des dossiers engagés par l'EPCI/an |
|--|------------------------------|---------------------------|---|---|
| Logements bénéficiant de travaux lourds pour réhabiliter un logement très dégradé (vacant) -<br><i>Grille dégradation &gt; 0,55</i>          | PO modestes                  | 0                         | -   | -   |
|  | PO très modestes             | 2                         | 2 000 €                                     | 4 000 €   |
| Logements bénéficiant de travaux lourds pour réhabiliter un logement indigne (occupé) -<br><i>Grille insalubrité &gt; 0,4</i>                | PO modestes et très modestes | 1                         | 2 000 €                                     | 2 000 €   |
| Logements bénéficiant de travaux pour la sécurité et la salubrité de l'habitat (occupé) -<br><i>Grille insalubrité 0,4 &gt; INS &gt; 0,3</i> | PO modestes                  | 0                         | -   | -   |
|  | PO très modestes             | 2                         |   |   |
| Logements bénéficiant de travaux d'amélioration des performances énergétiques  | PO modestes                  | 12                        | 500 €                                       | 17 500 €  |
|  | PO très modestes             | 23                        |   |   |
| Logements bénéficiant de travaux d'adaptation du logement  | PO modestes                  | 6                         | 800 €                                       | 16 000 €  |
|  | PO très modestes             | 14                        |   |   |
| <b>Total des logements aidés Collectivité - PO</b>   | Modestes/très modestes       | <b>58</b>                 | <b>39 500 €</b>                             |   |

Rappel des thématiques faisant l'objet d'une subvention de la CC :

| Thématiques  | Objectifs/an Collectivité | TAUX EPCI | Montant financé par l'EPCI par dossier/an | Montant total des aides engagées par l'EPCI/an |
|--|---------------------------|-----------|---|--|
| Logements bénéficiant de travaux lourds pour réhabiliter un logement très dégradé (vacant) -<br><i>Grille dégradation &gt; 0,55</i>          | 3                         | 15%       | 12 000 €                                  | 36 000 €                                       |
| Logements bénéficiant de travaux lourds pour réhabiliter un logement indigne (occupé) -<br><i>Grille insalubrité &gt; 0,4</i>                | -                         |           |   |  |
| Logements bénéficiant de travaux pour la sécurité et la salubrité de l'habitat (occupé) -<br><i>Grille insalubrité 0,4 &gt; INS &gt; 0,3</i> | -                         |           |   |  |
| Logement moyennement dégradé - (vacant) -<br><i>(Grille dégradation 0,55 &gt; GD &gt; 0,35)</i>  | -                         |           |   |  |
| Procédure RSD ou contrôle décence  |                           |           |   |  |
| Logements bénéficiant de travaux d'amélioration des performances énergétiques  | -                         |           |   |  |
| Logements bénéficiant de travaux d'adaptation du logement  | -                         |           |   |  |
| <b>Total des logements aidés Collectivité - PB</b>   | <b>3</b>                  |           |   | <b>36 000 €</b>                                |

## B. Financement des opérations immobilières -Conseil Régional- Contrat de Ruralité

Je vous rappelle que l'intercommunalité est l'échelon privilégié pour la contractualisation avec les partenaires. Ainsi la CCPS a permis aux communes de bénéficier de financements pour leurs opérations immobilières notamment grâce aux contrats régionaux ou contrat de ruralité avec l'Etat. Ceux-ci devant entrer en phase de renouvellement, il conviendra de mener une réflexion à ce sujet.

## C. Les documents d'urbanisme et d'orientations

### 1. Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Suite au renouvellement des conseils municipaux et communautaire, je vous rappelle que les élus ont émis un avis défavorable à la prise de compétence : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

### 2. Schéma de Cohérence Territoriale

Le SCOT du Haut Cantal Dordogne a été approuvé en 2021. Pour plus de renseignements sur ce document je vous invite à vous connecter au site internet qui regroupe tous les éléments.

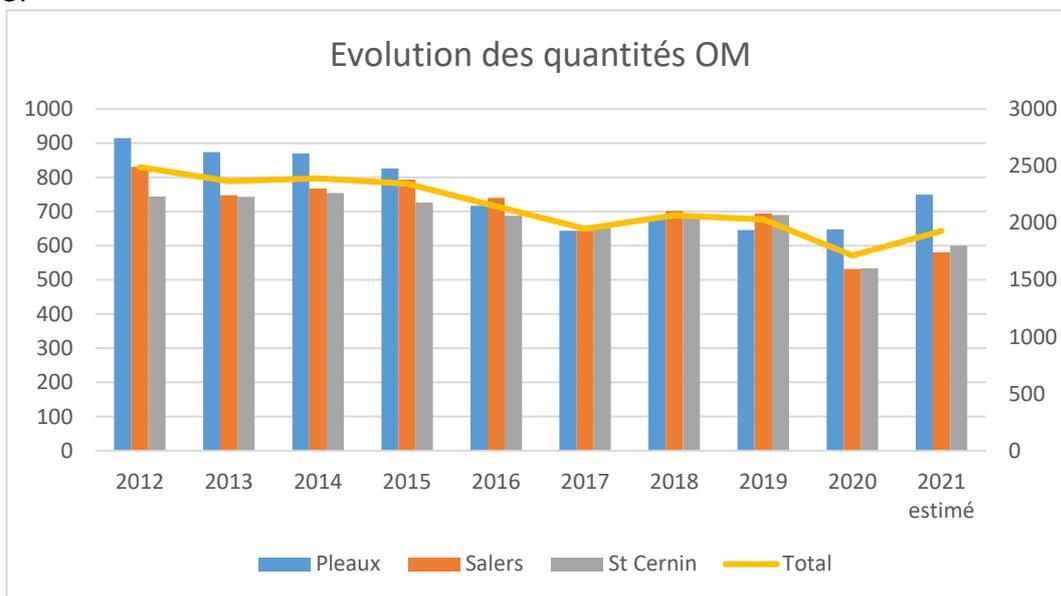
<https://www.scot-hcd.fr/>



## **ENVIRONNEMENT**

### A. Les ordures ménagères OM

Nous estimons que les quantités d'ordures ménagères collectées pour 2021 sont en hausse par rapport à 2020.



33 Kilomètres sont toujours nécessaires pour collecter une seule tonne de déchets.

Le SYTTOM 19 a entamé une étude sur le gisement des OM qui arrivent au centre d'incinération. Dans ce cadre, les collectivités adhérentes doivent mener une réflexion sur les quantités collectées, le tri et l'incitativité de leur financement.

Dès 2024 le tarif pratiqué par le SYTTOM 19 ne sera plus de 100€ la tonne comme aujourd'hui, mais passera à plus de 150€ du fait des évolutions de TGAP, des investissements à réaliser au niveau des incinérateurs.

Cette évolution combinée aux progressions régulières des coûts refacturés par le SIETOM vont entraîner une pression très importante sur le budget OM.

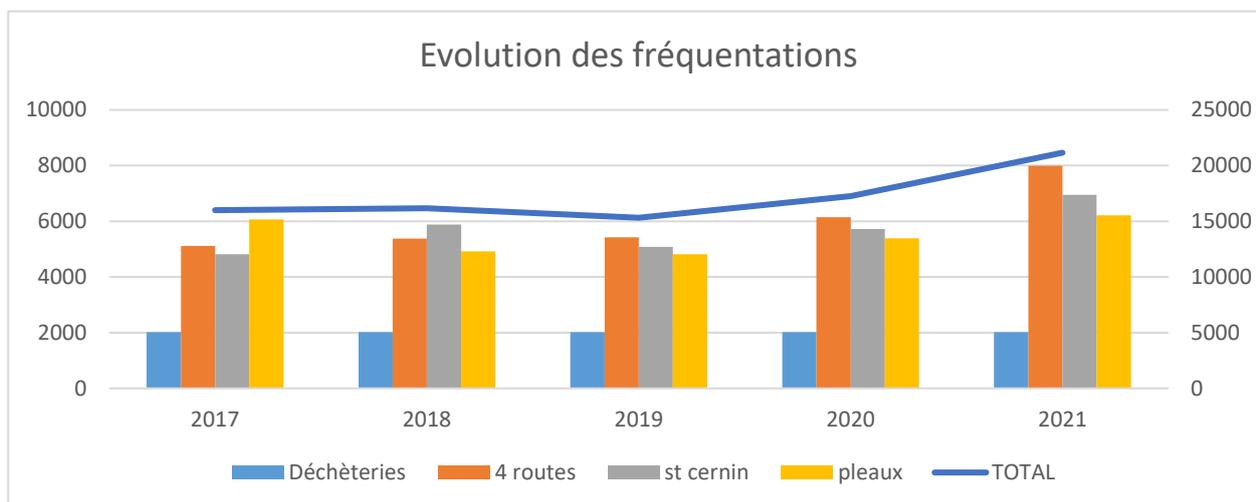
Enfin le SYTTOM 19 a décidé de déménager le quai de transfert de Drugeac à Mauriac. Ceci aura également pour conséquence de générer des frais supplémentaires pour les transports pour le Pays de Salers (kilomètres supplémentaires, frais de carburants, de personnel).

Les agents des services techniques assurent la mission de collecte des ordures ménagères sur le territoire (67% du budget OM), l'ouverture et la gestion des déchetteries (28% du budget OM), mais aussi de plus en plus de missions connexes liées à la mutualisation comme les prêts et locations de matériels. Ces missions représentent environ 5% du budget des ordures ménagères.

### B. Les Déchetteries

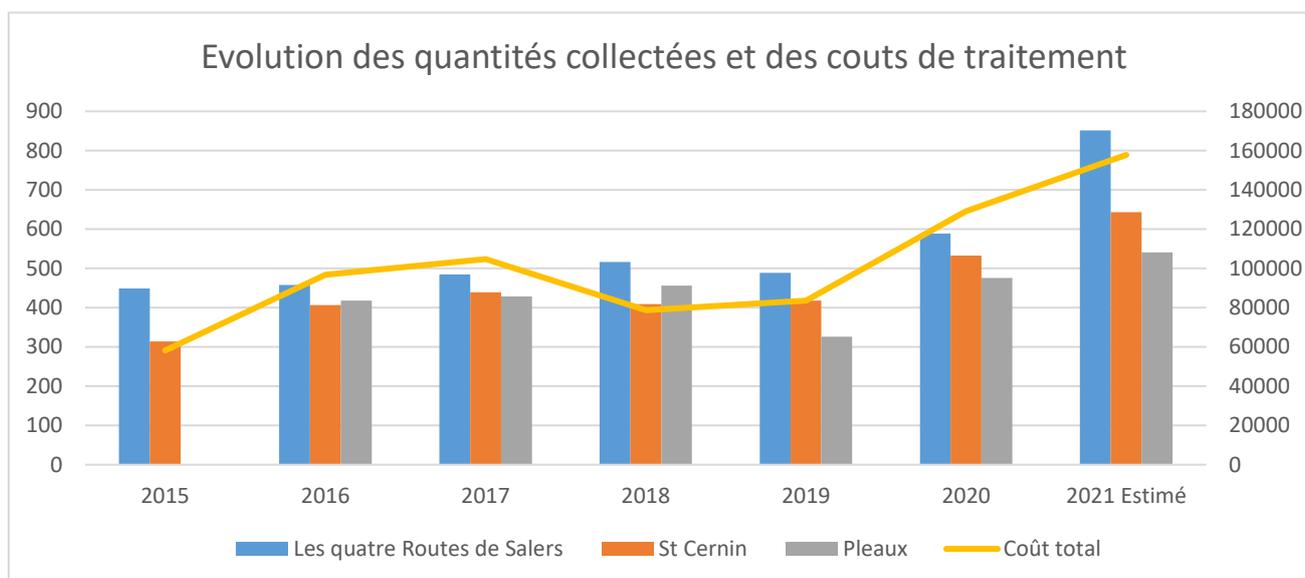
Nous avons accueilli près de 20 000 personnes en déchetteries en 2021 (19 000 personnes en 2021) sur nos trois déchetteries. Les fréquentations sont assez homogènes sur les trois points, toutefois la déchetterie des Quatre Routes reste le point qui attire le plus de personnes et qui collecte le plus notamment sur la période estivale.

Les quantités collectées en déchetteries ne cessent de progresser. Nous estimons que celles collectées en 2021 seront de l'ordre de 2000 tonnes.



Si l'année 2020 avait été particulière à cause du confinement et que nous avons connu une progression spectaculaire des quantités collectées en déchetteries, 2021 est resté sur le même rythme de progression. D'autre part le renouvellement des consultations pour le traitement des déchets et leur revalorisation conduisent à une prégnance du coût des déchetteries sur le budget ordures ménagères.

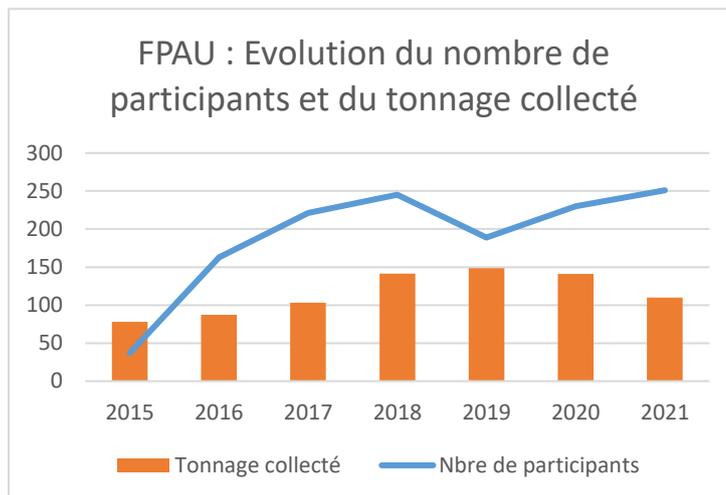
Je vous rappelle que nous remarquons encore une importante proportion des déchets verts communaux dans les apports en déchetteries. Aussi, je ne peux que vous encourager à pratiquer le broyage et le compostage afin de limiter les coûts de traitement de ces déchets.



#### C. FPAU : Collecte des plastiques agricoles : avril 2021

La collecte prévue en avril 2021 a été maintenue, malgré le 3<sup>ème</sup> confinement ; elle s'est tenue le 22 et 23 avril 2021. Le partenariat avec les GVA de Mauriac Pleaux Salers et Aurillac -Saint Cernin a été reconduit sur les même modalités qu'en 2020 sur les 5 points de collecte : à Ally, Saint Cernin, Saint-Martin-Valmeroux, Anglards-de Salers et Pleaux.

Tonnage en baisse car la collecte 2020 non autorisée lors du 1<sup>er</sup> confinement a eu lieu en octobre, celle de 2021 en avril. La période entre 2 collectes est donc passé de 12 mois à 6 mois, on constate donc un tonnage collecté logiquement plus bas (baisse de 22 %) mais une hausse de fréquentation de 8% par rapport à 2020.



#### D. Compétence GEMAPI :

##### 1. Sur le Bassin Versant de l'Auze et la Sumène :

Les partenaires techniques du bassin hydrographique Auze-Sumène, dont les élus de la CCPS, ont été consultés pour que le technicien de l'entente Auze-Sumène puisse élaborer le programme des travaux sur 5 ans.

Le technicien prévoit au calendrier :

- une réunion du Copil en janvier 2022 ; les modalités et la DIG y seront validées
- le chiffrage des actions avec des propositions de montages financiers sur 5 ans,
- la tenue de réunions locales de consultation de ces propriétaires riverains, usagers et agriculteurs.

La convention de l'entente Auze-Sumène prend fin le 31/12/2021. Se pose donc la question de la structuration syndicale pour la GEMAPI avec pourquoi pas la construction d'un syndicat mixte avec élargissement éventuel au territoire de la Maronne ;

##### 2. Sur le Bassin Versant de la Maronne :

L'Entente du « Bassin versant de la Maronne » comprend plusieurs EPCI :

- La Communauté de communes Xaintrie Val' Dordogne (Corrèze) : 30,8% du BV
  - La Communauté de communes de la Châtaigneraie Cantalienne : 15,5 % du BV
  - La Communauté de Communes du Pays de Salers : 48,5 % du BV
- et 5,2% du BV sur le territoire de la CABA.

La Communauté de Communes du Pays de Salers, du fait de sa position centrale sur le bassin versant de la Maronne, est désignée pour assurer le portage administratif, technique et financier de l'Entente.

Samuel BARNABE, nouvellement recruté en tant que technicien rivière, prendra son poste début février 2022. Il aura pour mission principale le diagnostic des 600 km de cours d'eau principaux jusqu'au barrage de Hautefage en vue d'élaborer le PPG du bassin versant de la Maronne.

#### E. ASSAINISSEMENT COLLECTIF

##### 1. Étude de gouvernance Eau-Assainissement à l'échelle de la Communauté de Communes du Pays de Salers :

En plus de la prestation de cartographie des réseaux d'assainissement, la communauté de communes a proposé aux communes et syndicats de cartographier les réseaux d'eau potable.

Ces prestations de cartographie complémentaires permettront de consommer toutes les subventions attribuées par l'Agence de l'Eau Adour Garonne (dans le cadre de l'étude de gouvernance), et amélioreront la connaissance des systèmes AEP du territoire, pour les communes et les syndicats.

## 2. Travaux programmés

### ○ St Bonnet de Salers :

Les travaux d'élimination des ECPP des réseaux d'assainissement du bourg de Saint Bonnet de Salers, seront réalisés en 2022.

*Montant des travaux : 431 000€HT*

En parallèle, l'audit de la STEP et des prétraitements industriels de la coopérative laitière de St Bonnet a été effectué cet été par IRH, co-traitant du cabinet ACDEAU, maître d'œuvre. Nous nous orientons vers un renforcement des prétraitements de la coopérative et la création d'une STEP commune en lieu et place de l'existante, STEP de type boues actives de capacité de 2000 EH.

D'autre part, une nouvelle convention sera rédigée pour les rejets de la coopérative laitière de St Bonnet de Salers.

### ○ Freix-Anglards :

Le marché de travaux de mise en conformité du système d'assainissement du bourg de Freix Anglards, a été attribué en fin d'année et les travaux seront réalisés courant 2022.

*Montant des travaux : 308 000€HT*

### ○ Pleaux Loupiac :

La consultation pour les travaux de mise en conformité du système d'assainissement collectif de Loupiac a été lancée en novembre pour une réalisation au printemps.

### ○ Traverse de Besse :

Les essais de contrôles des réseaux d'assainissement ont été effectués par MACHEIX, conformément aux demandes de l'Agence de l'eau Adour-Garonne en début d'été. La reprise des points mis en évidence n'a pas encore été effectuée par l'entreprise BERGHEAUD.

Dès qu'ils seront faits, la reprise des réseaux d'assainissement du haut du bourg de Besse et d'aménagement le long de la RD 42 sera terminée, les versements de subventions pourront être demandés.

### ○ Travaux divers :

– **Salers : Réhabilitation du poste de relevage de Jarrige** : par SAUR Travaux pour un montant de 7857€ TTC.

– **La Franconèche** : Remplacement du réseau d'évacuation des eaux usées d'une des 2 antennes, la conduite ayant été emportée par le ruisseau lors des intempéries de mi-septembre 2021. Travaux faits par l'entreprise Croute pour un montant de 2467 €.

- **St Vincent de Salers, Salers** :

Reprise du réseau d'eaux usées par les entreprises GASQUET et VIZET.

- **STEP de Pleaux (bourg)** : reprise de 2 ouvrages (dégazeur et canal de sortie) ; travaux faits par l'entreprise PERRASSE pour 3497€.

- **Travaux STEP de SAINT CERNIN** :

Travaux effectués sur la réparation du dégrilleur, la remise en place des tôles du décanteur, l'extraction de 157 m<sup>3</sup> de boues, réhabilitation du lit bactérien, reprise du clarificateur. Travaux effectués principalement par la SAUR pour un montant global de 50 332€

### 3. Travaux à prévoir en 2022 :

#### ○ STEP de Salers :

- Travaux de réalisation d'un enrochement sur le ruisseau en amont de la STEP de Salers afin d'éviter le rejet d'eaux usées brutes dans la parcelle voisines, par temps de pluie.

Devis de la SARL GASQUET validé, répartition des frais (47 010€ TTC) entre la Commune de Salers et la Communauté de Communes, le réseau étant unitaire.

- Travaux de remplacement de la goulotte du déversoir et réhabilitation du dégrilleur de la STEP de Salers afin d'éviter les rejets directs : devis SAUR Travaux 1439 € HT.

#### ○ STEP de St-Cirgues – de-Malbert - l'Hôpital :

Travaux de maçonnerie : Entreprise PERRASSE pour reprise du canal de sortie de la STEP. Devis de l'entreprise TERRASSE pour 2682 €.

Remplacement des pompes d'origine du poste de relevage de Bourcenac : devis SAUR Travaux d'un montant de 1117 € HT.

#### ○ Curage des boues des casiers à filtres plantés de roseaux : STEP de St-Cirgues-de-Malbert et Girgols.

Opération à effectuer impérativement pour assurer la pérennité de ce type de filière épuratoire, à mener en lien avec CIT et la MAGE, nous sommes en attente de leur retour.

#### ○ St Cernin :

- Remplacement d'une des pompes du poste de relevage de la Zone d'activité : devis SAUR Travaux d'un montant de 1486 € HT.
- Remplacement de la turbine du dégraisseur de la STEP : 4478 € HT.

#### ○ Pleaux :

Renouvellement de pompe sur plusieurs postes de relevage (issu du rapport de la MAGE du 08/12/2021, devis à faire établir).

### 4. Etudes en cours

#### ○ Etude de mise en conformité du système d'assainissement du Vaulmier

#### ○ Etudes préalables à la révision de zonage de 8 communes (Tranches 1 et 2) :

**Tranche 1 :** Barriac-les-Bosquets, Brageac, Escorailles, Girgols, St Cernin, Ste Eulalie, St Vincent Salers, Tournemire

**Tranche 2 :** Saint-Martin-Valmeroux, Le Fau, Saint Chamant, Saint Paul-de-Salers, Ally, Chaussenac, Saint Cirgues-de-Malbert et Besse

Toutes ces études seront effectuées et / ou reprises par ACDEAU au printemps 2022.

#### ○ Diagnostic d'assainissement de Tournemire : marché attribué en fin d'année, réalisation de l'étude au printemps par Impact Conseil pour un montant de 24 109€ HT.

#### ○ Finalisation du diagnostic pour Le Falgoux

La CCPS réfléchit, en amont des réflexions sur les zonages, à un système permettant de définir des règles justifiant de rester en collectif ou au contraire de passer en ANC. Des aides pourraient être attribuées par la CC pour les maisons anciennement situées en zonage collectif qui passeraient en zonage ANC.

#### F. ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Il concerne environ 3389 installations.

##### 1. Comparatif années 2020 et 2021 : contrôles effectués par notre prestataire VEOLIA :

| Type de contrôle          | 2020 | 2021 (du 01/01/2021 au 30/09/2021) |
|---------------------------|------|------------------------------------|
| Implantation / conception | 66   | 77                                 |
| Bonne exécution           | 26   | 40                                 |
| Bon fonctionnement        | 375  | 239                                |
| Cession immobilière       | 58   | 64                                 |

##### 2. Evolution des modalités :

Le pouvoir de police est passé début 2021 du Maire au Président de la CCPS dans ce domaine. Aussi, les rapports préalablement envoyés en mairies sont désormais envoyés à la CCPS, complétés et signés par le Président et renvoyés aux particuliers par mail ou courrier postal avec un copie systématique envoyée par mail en mairie par la CCPS.

## **SERVICES AUX PERSONNES**

### A. Notre action jeunesse

#### 1. Etude Petite Enfance et Jeunesse

La Convention Territoriale Globale a pour objectif d'articuler au mieux les missions et les actions de la CAF sur le territoire, en cohérence avec les politiques locales. Elle permet d'élaborer un projet social sur le territoire, d'organiser, de structurer et de prioriser, concrètement, l'offre globale de service de la CAF. Réalisée dans une démarche partenariale, notamment avec la MSA et la PMI, elle se concrétise par la signature d'un accord cadre politique, sur une période pluriannuelle de quatre ans entre la CAF et la Communauté de Communes. Cette convention s'appuie sur un diagnostic partagé, avec les partenaires concernés, pour définir les priorités et les moyens mis en place dans la cadre d'un plan d'action adapté. Parce que chaque territoire à sa spécificité, diverses thématiques de la branche famille de la CAF seront abordées dans cette étude : accès aux droits et inclusion numérique, petite-enfance, enfance-jeunesse, parentalité, handicap, animation de la vie sociale, logement ...

C'est pourquoi, la Communauté de Communes du Pays de Salers a lancé le diagnostic cet automne afin de définir les besoins sociaux de son territoire, avec le cabinet d'études POPULUS ETUDES. Cette étude a débuté par la thématique « petite-enfance », afin que les trois communes, labellisées Petites Villes de Demain et ayant un projet de micro-crèche, puissent déposer leur dossier avant le 31 décembre 2021 auprès de la CAF pour avoir accès à des subventions dans le cadre du Plan Rebond 2021, pouvant aller jusqu'à 18 500€ ou 22 000€ par place et 30% de financement du gros œuvre. Seule la commune de Pleaux a décidé de ne pas déposer son dossier avant le 31 décembre et formulera son projet en 2022, après la mise en place d'une résidence d'architecte qui permettra de définir les besoins des habitants. Les conclusions du diagnostic sont attendues pour le début de l'année 2022.

*Coût de l'étude : 15 500€HT*

#### 2. Relais Petite Enfance

Je vous rappelle que le RPE mis en place par la communauté de communes et géré par l'association Famille Rurales d'Anglards de Salers intervient sur l'intégralité du territoire et dispose de cinq points d'animations : St Cernin, St Illide, Pleaux, St Martin Vx et Anglards de Salers.

C'est un lieu d'échange, de rencontres et d'information pour les assistantes maternelles, les parents et les enfants.

Le RPE organise également des ateliers d'éveil et bénéficie de l'ensemble des actions culturelles jeune public que nous mettons en place à savoir programmation culturelle et éveil musical : programme sur : <http://www.pays-salers.fr/relais-petite-enfance>

Encore une fois le contexte covid a contraint le RPE a revoir son planning d'animations.

*Coût annuel : 17 000€*

### 3. Activités Jeunesse

Pendant chaque période de vacances scolaires (sauf Noël), la CC organise des animations à destination des jeunes dans les bourgs centres de son territoire, encadrées par l'ASLJ. Compte tenu du contexte COVID et afin de coller au plus proche des attentes des jeunes et des parents, l'organisation est modifiée chaque année.

Pour 2021, 39 animations ont pu avoir lieu (79 en 2019).

Coût 2021 : 9 000€

D'autre part, je vous rappelle que la communauté de communes a pris une participation au sein de la SIC que l'ASLJ a créée à hauteur de 1000€.



La commission Sport et Jeunesse poursuit ses réflexions concernant la jeunesse au travers de l'étude « enfance/jeunesse » :

- l'éventualité d'une prise de compétence des Centres de Loisirs par la communauté de communes
- une réflexion sur l'harmonisation des rythmes scolaires et TAP au niveau intercommunal

### 4. Soutien à la pratique sportive des plus jeunes

La communauté de communes soutient le sport chez les plus jeunes :

- Via un soutien de 500€ pour l'acquisition de matériel pour les écoles de sport (2500€ en 2020-2021)
- Via le Chèque Lyre : réduction directe pour les familles et indirecte pour les associations : participation financière à l'inscription des enfants

Coût annuel : 3 500€

### 5. Découverte d'activités

Afin de permettre aux enfants habitants le territoire de le découvrir pleinement, mais aussi afin de soutenir les établissements de loisirs du Pays de Salers, la Communauté de Communes invite tous les établissements scolaires, les écoles de sport et les centres de loisirs à bénéficier gratuitement des activités présentes sur le territoire :

- Activités nordiques du Col de Légal et du Falgoux,
- Sorties pédagogiques à la Maison de la Paille et du Grain ou encore à la Maison de la Salers.

Compte tenu du contexte COVID, ces sorties ont connu un certain ralentissement.

Il en va de même pour la participation de la CC aux sorties piscines des scolaires (1€ par entrée, versée à l'association des parents d'élèves pour les entrées aux piscines de Mauriac et Aurillac) qui a connu un infléchissement logique par rapport à 2019.

Coût 2022 estimé : 2000€

### 6. Stade du Moulin à Vent

Le stade du Moulin à Vent a été livré en 2021 et a pu accueillir ces premiers matches.

Grâce à une convention c'est désormais la commune qui en assure la gestion.

Coût total : 1 700 000€HT (dont 52% de subventions)

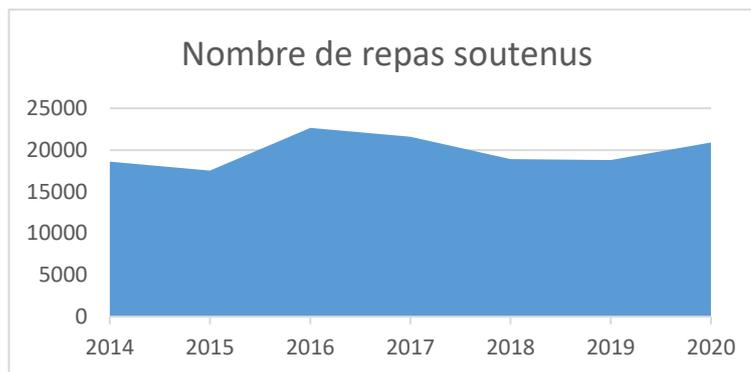


## B. Nos services directs aux personnes

### 1. Portage de repas

Depuis 2009, plus de 250 000 repas ont été soutenus financièrement par le Pays de Salers et livrés grâce aux associations ADMR et à la commune de Pleaux. Je vous rappelle que notre soutien s'élève à 30 cts d'€ par repas livré et 40 cts d'€ pour ceux livrés dans la vallée du Mars.

Coût annuel environ : 6 000€



### 2. Chèq'Lyre

Le Chèq'Lyre est distribué au moment de la rentrée scolaire, dans les 4200 boîtes aux lettres du territoire. Il permet d'avoir accès à des réductions auprès des écoles de sport, de danse, de musique, à la programmation culturelle intercommunale, accès aux maisons thématiques



En 2020-21, plus de 82% du montant alloué au Chèq'lyre concerne la participation aux écoles de musique. (contre 74% en 2019-2020)

Avec le contexte COVID, les participations 2020-21 ont été plus faibles

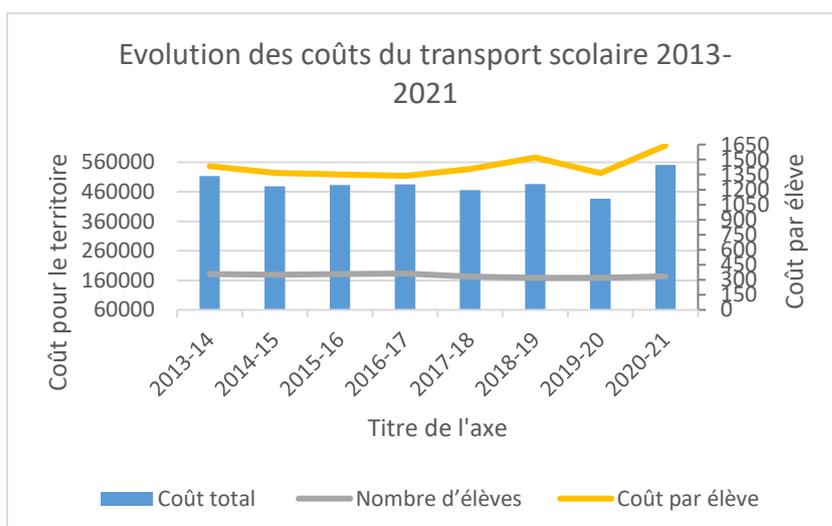
Coût annuel : 10 000€

### 3. Soutien au secteur médical

La communauté de communes participe, avec les 3 autres communautés du Nord Cantal à hauteur de 7000€ annuels aux frais de fonctionnement de l'ASNC, Association Santé Nord Cantal. Cette association œuvre pour une meilleure prise en charge des patients. Nous devons nous positionner sur la demande d'un soutien en fonctionnement.

### 4. Transports scolaires

Compétence régionale, le transport scolaire a été en partie délégué aux communautés de communes qui assurent le rôle de gestionnaires de proximité. Pour la rentrée scolaire 2021/22, si le nombre d'élèves inscrits reste stable (310 au 31/10), on constate une hausse importante du coût total du service : +13% entre 2018-19 et 2020-21. L'année 2019-20 est mise à part en raison de l'interruption du service pendant 2 mois qui n'ont pas été facturés. La remise en concurrence de la quasi-



totalité de nos contrats avec les transporteurs explique principalement cette hausse. Avec la crise sanitaire, les tarifs ont considérablement augmenté. Par conséquent, le coût d'un élève à transporter

connaît lui aussi une hausse importante. Mais l'abonnement facturé aux familles par la Région reste le même : 120€ par an et par enfant dont une partie est pris en charge par les communes.

Coût annuel : environ 17 500 € HT (poste à mi-temps) + 58 000 € HT (part GPTS refacturée aux communes au prorata du nombre d'élèves)

#### 5. La communication

Grâce à notre candidature au programme Massif Central, nous avons obtenu des financements pour « Relever le Défi démographique ». Dans ce cadre, nous avons pu faire financer le renouvellement de notre logo et de notre site Internet pour le rendre plus Attractif.



Notre nouveau logo :

- Afin de simplifier la lecture et la compréhension du logo, les montagnes n'ont pas été conservées. La vache quant à elle, symbole fort du territoire auquel le Pays de Salers est très attaché a été réinterprétée de façon plus contemporaine.
- Les couleurs : Les couleurs historiques ont été conservées mais redéfinies dans une palette plus contemporaine et esthétique. Elles utilisent toutes une composante essentielle du Pays de Salers.
- Variante Office de Tourisme : C'est tout naturellement que l'OT s'inscrit dans la dynamique de cette nouvelle charte graphique. Un logo commun avec une déclinaison personnalisée pour l'OT permet de véhiculer une image de « destination ». C'est une image cohérente et moderne du Pays de Salers qui est ainsi mise en valeur.
- Une signature : « Fédérer, Valoriser et Dynamiser » : Fédérer : l'une des vocations est de rassembler les 27 communes, de les faire avancer ensemble tout en mettant en valeur les spécificités de chacune. Valoriser : la structure œuvre à la mise en avant du territoire, de son patrimoine et de ses savoir-faire. Dynamiser : la Communauté de communes a pour mission de favoriser le développement du territoire, d'accompagner des projets, de soutenir des initiatives et de promouvoir le tourisme.

La communication tient une place déterminante au cœur de ces 3 actions principales. La visibilité crée de l'attractivité.

Le nouveau site a été mis en ligne à la fin du mois de novembre, merci d'en faire le relais sur vos sites municipaux.

- Notre site internet : [www.pays-salers.fr](http://www.pays-salers.fr) a dépassé cette année les 21 500 visiteurs annuels  
Depuis sa mise en ligne (juin 2012) :
  - 152 137 utilisateurs
  - 486 461 pages vues
  - 203 909 sessions
  - taux de rebond : 59.80%

- o 2.62 pages/session

Deux principales portes d'entrées sur notre site internet :

- La randonnée
- Le lien depuis la page Facebook vers le site internet
- Les réseaux sociaux :
  - o Facebook : 3443«j'aime»
  - o Instagram : 987 abonnés

Nous vous incitons d'ailleurs à inviter vos amis à liker nos pages d'information.

Tous ces documents et le Chèqu'Lyre sont disponibles en téléchargement sur notre site internet ou en version papier sur simple demande. N'hésitez pas.

Coût 2021 : 46 000€ (1/2 poste compris)

Services aux personnes : une priorité intercommunale :

| Actions                                  | Coût estimé<br>2021 |
|--|---------------------|
| Relais Petite Enfance                    | 17 000€             |
| Activités Jeunesse                       | 9 000€              |
| Ecoles de sport                          | 3 500€              |
| Découvertes d'activités+ sorties piscine | 2 000€              |
| Portage de repas à domicile              | 6 000€              |
| Chèqu'Lyre                               | 10 000€             |
| Transports scolaires                     | 17 500€             |
| Communication                            | 46 000€             |
| <b>TOTAL</b>                             | <b>111 000€</b>     |

La Communauté de Communes consacrera plus de 111 000€ de son budget 2022 à l'information et l'action directe auprès des personnes.

A cela peut être ajoutée la participation de la Communauté de Communes au financement des travaux dans le cadre de l'OPAH qui s'élève à 70 000€ annuellement.

Soit une action directe envers les habitants du Pays de Salers de 181 000€

## **SCHEMA DE MUTUALISATION**

Dans le cadre du schéma de mutualisation il est prévu de dresser un bilan annuel de mise en œuvre. Je vous rappelle les axes qui avaient été validés dans le cadre de notre schéma de mutualisation 2016-2020. Il conviendra de réaliser un bilan et de nouvelles projections pour la période à venir.

- Mutualisation de services :
  - o Réalisation d'une boîte à outils contenant :
    - Un modèle-type de convention pour les mises à disposition de personnel et matériel
    - Un inventaire du matériel communal et intercommunal
    - Un annuaire du personnel communal et intercommunal
  - o Organisation de nouvelles formations groupées décentralisées à destination des élus, des agents administratifs et des agents techniques
    - 2022 : nouvelle formation à organiser sur le thème de l'assainissement
    - Formations déjà faites :
      - excel : 10 agents
      - zéro phyto 15 agents
  - o Mise en place de nouveaux groupements de commandes à définir :
    - Déjà fait : Sel de déneigement, commande annuelle
    - Déjà fait : - Rénovation des points lumineux énergivores du territoire (1 million d'euros)
    - Déjà fait Contrôle des points de défenses incendie pour 14 communes
    - Déjà fait : cartographie des réseaux AEP pour les syndicats et les communes
- Mutualisation de matériel :
  - o 2017 : Harmonisation et développement des équipements numériques dans les écoles
  - o Matériel technique : achat ou groupement de location
    - Matériels en mutualisation ( chapiteaux : 56 chapiteaux loués, Broyeurs : 8 semaines de location, Désherbeur thermique,...)
    - 2022 : Réflexion sur l'acquisition d'une minipelle...
- Mutualisation de personnel :
  - o Mise à disposition d'agents de la Communauté de Communes :
    - Transports scolaires : mi-temps
    - Assainissement collectif : 2/3 temps
    - Suivi et l'évaluation du schéma de mutualisation et mettre en place les actions
- Transferts de compétences :
  - o Compétences obligatoires : Assainissement
  - o A l'étude : Centres de Loisirs Sans Hébergement (CLSH)

➔ Ce bilan du schéma de mutualisation vient s'ajouter aux précédentes mutualisations toujours en cours entre les communes ou avec l'intercommunalité (cf. rapport de mutualisation décembre 2015). Il devra faire l'objet d'un bilan et de nouvelles propositions.

## **PROPOSITIONS**

### A. Vote des taux d'imposition 2022

Je vous rappelle que les taux d'imposition sur le foncier du Pays de Salers n'ont pas évolué depuis 2009 soit 13 ans de stabilité. La gestion mise en place nous permet de dégager les moyens financiers nécessaires pour mener notre politique d'actions et de programme d'investissement.

Ainsi, lors du vote du budget 2022, je vous proposerai de maintenir les taux de fiscalité à savoir :

- Taxe d'Habitation : 12.02% ;
- Taxe sur le Foncier Bâti :1.45% ;
- Taxe sur le Foncier Non Bâti :10.37% ;
- Cotisation Foncière des Entreprises : 29.59%.

Je vous rappelle que nous continuons de voter un taux de taxe d'habitation mais que celui-ci a été remplacé par une compensation par l'état d'une fraction du produit de la TVA.

Concernant la taxe ordures ménagères, son taux n'a pas évolué depuis 2012. Cependant, les évolutions de TGAP, les mises en place de TEOM incitatives et les annonces du SYTTOM 19 quant à l'évolution de leurs tarifs (avec des projections de passage de 100€ la tonne traitée à plus de 150€ la tonne), nous font programmer des évolutions pour les années à venir.

Si je vous propose une stabilité pour le taux 2022, il faudra dès 2023 programmer une hausse significative de notre taux.

### B. Redevances

Je vous proposerai lors de notre séance de conseil communautaire de vous prononcer sur les niveaux de redevances et de taxes suivants :

- Redevances spéciales ordures ménagères (évolution de 1%)
- Redevances contrôles ANC (stabilité)
- Taxe de séjour (stabilité)

Concernant l'assainissement collectif, nous nous étions engagés à faire évoluer les tarifs de redevance et en parallèle les montants des ACTP relatifs aux transferts de compétence de l'assainissement collectif.

D'autre part, l'agence de l'eau a modifié ses critères de tarifs pour l'attribution des subventions maximales. Il faut désormais atteindre le tarif de 1.65€/m<sup>3</sup>, taxes comprises. Aujourd'hui notre tarif est de 1.51€/m<sup>3</sup> taxes comprises.

C'est pourquoi je vous propose une augmentation de 10% de nos tarifs.

|               | actuel | 2022  |
|---------------|--------|-------|
| Abonnement    | 60.48€ | 66€   |
| Part variable | 0.76€  | 0.85€ |

Dans le même temps je vous proposerai donc de procéder à une baisse de 5% des montants de charges transférées liées à l'assainissement, sans modifier les conditions de calcul.